



DAVID MARCHON

CANTON

En liant deux lois, le Grand Conseil a-t-il bafoué les droits populaires? >>> **PAGE 5**

«Une initiative inutile»

Simonetta Sommaruga a lancé hier la campagne contre l'initiative sur les armes. Le texte sera soumis au peuple le 13 février.

>>> **PAGE 22**



KEYSTONE

L'Impartial

Journal édité à La Chaux-de-Fonds depuis 1881

Mardi 7 décembre 2010 • www.arcinfo.ch • N° 40674 • CHF 2.50 / € 1.60

HOCKEY SUR GLACE

Un leader très sage



ARCHIVES RICHARD LEUVENBERGER

Avant de se déplacer ce soir à Thurgovie, le HCC occupe la tête en LNB. Cela ne fait pas perdre la tête aux Chaux-de-Fonniers. Le leader est très sage. Explication de son succès actuel. >>> **PAGE 17**

PENDULAIRES

Centre des Brenets en zone bleue

Après enquête auprès de la population, le Conseil communal des Brenets envisage de mettre en zone bleue, assortie de macarons, des rues du centre-ville, afin d'éviter le parcage longue durée des pendulaires. >>> **PAGE 7**



CHRISTIAN GALLEY

ENVIRONNEMENT

L'eau jurassienne est d'excellente qualité

Les Jurassiens ont de quoi être rassurés: ils peuvent boire de l'eau du robinet en toute sérénité. Le canton a sondé ses 119 sources et nappes d'eau potable. Les résultats de cette première suisse sont excellents. >>> **PAGE 11**

PUBLICITÉ

benjamin fourrures
L'ESPRIT NATURE

... ET DÉJÀ NOS PRIX SPÉCIAUX

LAUSANNE • RUE DE BOURG 29 • www.benjaminfourrures.ch

Membre Swiss Fur

MODÈLE RIZAL

Le tribunal acquitte Daphné Berner



ARCHIVES GUILLAUME PERRET

EUTHANASIE Le Tribunal de police de Boudry a acquitté Daphné Berner. Le Ministère public avait condamné la bénévoles d'Exit pour meurtre sur demande de la victime. Le juge n'est pas de cet avis, qui a trouvé une brèche dans la loi. >>> **PAGE 3**

Edito

NICOLAS WILLEMIN
nwillemin@limpartial.ch



Une brèche humaine dans le droit

En acquittant hier l'ancien médecin cantonal, le Tribunal de Boudry a interprété dans un sens humanitaire l'article 114 du Code pénal. On ne peut que s'en réjouir. Car l'acte de Daphné Berner ne pouvait décemment pas être condamné.

Ce qu'elle a fait en septembre 2009 allait complètement dans le sens de la volonté de sa patiente. Quatorze mois plus tard, le président du Tribunal de Boudry a pris une décision qui a le même poids symbolique que le geste de Daphné Berner: il a lui aussi ouvert la perfusion libérant la substance létale; il a lui aussi participé à la libération de cette patiente atteinte d'une maladie dégénérative à l'issue inéluctable.

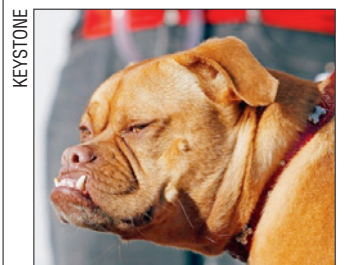
Il est clair qu'une société comme la nôtre ne peut pas libéraliser complètement l'euthanasie et fermer les yeux sur tous les

risques de dérive potentiels. Il faut fixer un cadre à la fois précis et souple. Précis pour éviter les dérapages. Souple pour tenir compte des cas individuels. Certes, il y aura toujours des interprétations à faire, des situations particulières à juger. Mais le plus important est que tout cela se passe en n'oubliant jamais l'être humain.

Le droit fixe des règles mais il laisse une importante marge d'interprétation au juge. Hier, le Tribunal de Boudry a appliqué la loi. Il a reconnu que l'acte de l'ancien médecin cantonal relevait de ce fameux article 114 du Code pénal. Mais il a également estimé qu'elle ne pouvait pas faire autrement. Pour des raisons de dignité humaine. C'est ça aussi la justice!

Réagissez sur blog.limpartial.ch/redenchef

NATIONAL Pas de loi fédérale sur les chiens



Le Conseil national a enterré hier tout projet d'une loi fédérale sur les chiens dangereux. Il a en particulier refusé de sacrifier les interdictions cantonales affectant les molosses. >>> **PAGE 23**

SOMMAIRE ■ Forum 2 ■ Cinés 14 ■ Annonces classées 18 ■ A votre service 28 ■ Carnet 29 ■ Divertissement 30 ■ TV 31

Rue Neuve 14, 2300 La Chaux-de-Fonds - Tél. 032 910 20 00 ■ Abonnements 032 910 20 40 - E-mail: clientele@limpartial.ch ■ Rédaction 032 910 20 01 - Fax 032 910 20 09 - E-mail: redaction@limpartial.ch ■ Annonces 032 910 20 50 - E-mail: lachaux-de-fonds@publicitas.ch





Le clin d'œil du lecteur

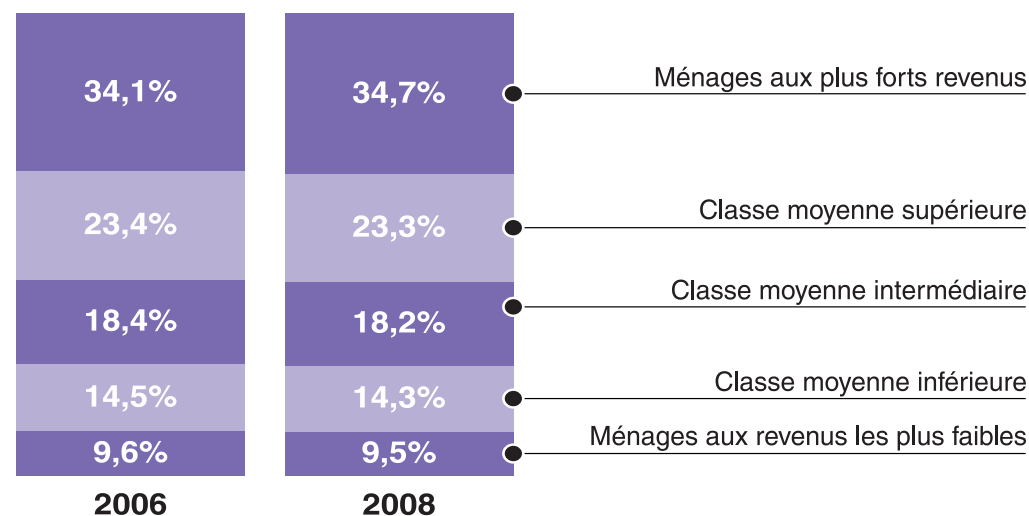
Une rencontre inattendue à la Tène, proposée par Monique Boccard de Cernier. Vous aussi, envoyez-nous vos photos via les sites www.arcinfo.ch et www.journaldujura.ch

L'infographie du jour

La classe moyenne piétine

Distribution des revenus 2006/08

Part du revenu disponible total selon la classe de revenu (1/5 de la population chacune)



Source: OFS, BASS

ATS

L'invité

A qui, à quoi se fier?



PIERRE CENTLIVRES
Ethnologue
Neuchâtel

Un sociologue de Cambridge – il s'agit d'Anthony Giddens – affirme que l'attitude prémoderne implique un rapport concret avec les institutions politiques, économiques et sociales auxquelles nous avons affaire, un rapport à même de générer la confiance et un sentiment de sécurité. Les prémodernes aiment avoir une relation personnelle avec ceux qui leur fournissent leur alimentation quotidienne, qui administrent leur communauté, qui assurent leurs déplacements. Peut-on faire confiance à un conducteur de bus si c'est un parfait inconnu?

Les modernes, eux, font confiance aux organismes abstraits gérés par des systèmes experts, tels les banques, la grande distribution, les systèmes de soins, les compagnies de transports, systèmes complexes et supérieurement organisés mais dont les rouages comme les agents sont des abstractions, par-delà

notre connaissance et notre compréhension.

Personnellement, je me sens prémoderne à bien des égards; lorsque je verse mon obole à une organisation charitable, j'aime bien avoir devant les yeux l'image de la mère africaine qui puise l'eau du ménage dans un puits creusé avec l'aide d'une ONG familiale. Quant au géant jaune, il me semble d'autant plus sympathique et efficace que je connais de longue date le facteur-lettres de la rue.

Ces énormes organismes cependant, dont on ignore le fonctionnement, la logique et les moyens, comme nous ignorons ce qui se passe exactement dans le moteur d'une automobile ou dans

le conseil d'administration de l'UBS, savent jouer avec nos sensibilités prémodernes et réduire nos inquiétudes par des procédures qui tiennent davantage du grigri que de l'expertise. Le directeur de ma banque m'assure, dans une circulaire, que je suis plus qu'un client, un ami dont il souhaite connaître les besoins et les désirs, et probablement aussi les disponibilités. De leur côté, les diverses administrations multiplient les touches personnelles, comme si elles attachaient une importance particulière aux relations amicales, familiales même avec leurs administrés. La quête de la confiance du public contribuable, citoyen ou client, passe autant par

ces pseudo-liens personnels que par l'expertise et la technicité des spécialistes.

Quel rapport avec la confiance que l'on accorde – ou que l'on refuse – aux hommes politiques? Les soupçons qui pèsent sur telle ou telle personnalité de pays voisins, pour ne pas parler de la Suisse ou de Neuchâtel, nous amènent là aussi à questionner les fondements du crédit que l'on accorde aux hommes politiques, puisque bien souvent nous ne sommes pas à même d'évaluer ni même de vérifier leurs compétences techniques et leur aptitude à gérer des situations embrouillées. «Pourquoi», et c'est une autre façon de formuler la question, «veut-on qu'un prince ait

des vertus privées?» se demande l'historien de la Rome antique Paul Veyne, et il ne pense pas seulement aux empereurs romains. La réponse n'est pas évidente. Il y eut des époques où la splendeur du souverain, sa cour et ses maîtresses faisaient l'admiration du peuple, si ce n'est des moralistes.

Ces temps sont passés; à défaut de pouvoir évaluer les hommes d'Etat à leur maîtrise dans le traitement des affaires publiques, on en est réduit à les juger à l'aune de leurs vertus morales. Il s'agit là d'une sorte de régression des critères de confiance, de la compétence aux bonnes mœurs et à l'apparence rassurante qu'ils donnent d'eux-mêmes, qui nous fait nous reconnaître dans leur manière de vivre. Là aussi, nous avons besoin d'un lien intelligible entre eux et nous, de pouvoir nous dire: il est comme nous. Après tout, la médiocrité a quelque chose de rassurant.

(...) A défaut de pouvoir évaluer les hommes d'Etat à leur maîtrise dans le traitement des affaires publiques, on en est réduit à les juger à l'aune de leurs vertus morales

COURRIER DES LECTEURS

Plus de transparence

Ce lecteur réagit aux différentes affaires qui ont secoué dernièrement l'Université de Neuchâtel. La dernière en date: le licenciement de l'administrateur des bâtiments.

«L'Express» et «L'Impartial» du samedi 20 novembre, à un jour de forte audience par définition, nous ont relaté le licenciement de l'administrateur des bâtiments de l'Université de Neuchâtel (Unine), l'architecte Pierre-Laurent Denis en réponse à sa dénonciation de mobbing.

Dernièrement l'Unine a fait un sérieux effort pour s'ouvrir à la cité et à ses citoyens lambda qui voient en elle une institution hors de leur portée dont ils ignorent tout à l'exception de certains de ses membres médiatisés qui en sont l'exemple vivant. Et que d'aucuns idolâtrèrent.

Qui dit ouverture suppose transparence et échanges



COMMUNICATION Certains lecteurs souhaiteraient que l'Université de Neuchâtel communique de manière plus transparente sur les diverses affaires qui l'ont secouée dernièrement. (ARCHIVES DAVID MARCHON)

d'informations fructueux.

Récemment l'Unine a été secouée par une série d'événements qui tous mettent en cause sa crédibilité et en lieu et place d'informer loyalement le public, elle s'est enfermée dans un silence assourdissant se

retranchant pour toute réponse derrière un audit commandé par l'Etat de Neuchâtel dont les conclusions sont attendues.

En droit, il existe le secret de l'instruction qui autorise les parties à prendre connaissance du dossier et lorsque ce dernier est

d'intérêt public, le juge d'instruction distille au gré de ses investigations des communiqués qui ont pour effet d'informer et de rassurer un large public.

Ce fut abondamment le cas dans l'affaire Frédéric Hainard durant laquelle certains journalistes d'investigation ont couvert ce scandale de manière à ne laisser subsister aucun doute dans l'esprit des lecteurs.

Avec l'Unine, on inaugure une nouvelle forme d'attitude qui, prenant le citoyen lambda pour otage, ignore superbement de le renseigner sur des faits auxquels le bon sens et l'honnêteté eurent commandé qu'on l'associa.

Car en définitive, tout bien pesé, l'Université de Neuchâtel n'est-elle pas rattachée à l'Etat et comme telle se devrait de communiquer ses possibles dysfonctionnements et les remèdes pour y remédier au

citoyen contribuable? Cela en toute transparence.

CHRISTIAN SCHNYDER
NEUCHÂTEL

Une loi qui manque d'humanisme

Ce lecteur adresse une lettre ouverte au conseiller d'Etat Jean Studer concernant la taxation à 100% pour les veuves et les veufs.

Précédant les fêtes de fin d'année, je me suis retrouvé au début octobre dans une période de deuil. J'ai perdu ma chère épouse avec qui j'ai partagé plus de 60 ans de vie commune. Cette douloureuse époque d'octobre devait être accompagnée par une surprise malvenue et déplorable. Je m'explique! J'ai reçu, comme tout le monde, les deux dernières tranches d'impôts de l'année. Les montants de ces dernières furent grassement modifiés suite à mon deuil.

Monsieur Studer, je ne sais pas lors de l'élaboration de

cette loi, quel homme de droit était l'initiateur de cette imposition incroyable. Très humilié, j'ai appris que cette loi prévoyait une taxation à 100% pour les veuves ou les veufs après la perte du conjoint ou de la conjointe.

Ce qui est ignoble et honteux, c'est que nous sommes assimilés aux mêmes lois que les personnes ayant choisi le célibat et les divorcés qui se sont séparés pour des questions personnelles qui ne me regardent pas. Le célibat comme le divorce sont des actes volontaires alors que la séparation par le deuil est un acte involontaire et douloureux.

Je souhaite que les hommes de loi ayant étudié le droit et sollicités à la modification de cette honteuse loi, montrent un peu plus d'humanisme que ceux qui l'ont rédigée.

ÉRIC GYGER
LA CHAUX-DE-FONDS



KEYSTONE

Les spécialistes débattent ce soir de l'euthanasie sur la TSR lors de l'émission «Infrarouge»

Avec l'acquiescement de la bénévoles d'Exit, la TSR relance le débat sur l'agonie. Ce soir (à 22h25) «Infrarouge» revient sur la mort et la souffrance en demandant «peut-on vraiment choisir l'heure de sa mort?». Jérôme Sobel, président d'Exit, Nicolas Betticher, vicaire général, et Christa de Carouge, membre d'Exit, s'exprimeront. /comm-réd

LA QUESTION DU JOUR

La mentalité face à l'euthanasie est-elle en train d'évoluer?

VOTEZ par SMS en envoyant **DUO MENT OUI** ou **DUO MENT NON** au numéro **363** (Fr. 0,30/SMS) ou **par internet** sur le site **www.arcinfo.ch**

RÉAGISSEZ à la question du jour via notre site internet **www.arcinfo.ch**

L'EXPRESS **L'impartial**

TRIBUNAL DE BOUDRY

Un acquittement qui bouleverse l'assistance au suicide en Suisse

Le Tribunal de police de Boudry bouleverse la vision de l'assistance au suicide en Suisse. Le jeune juge Bastien Sandoz a acquitté Daphné Berner en parlant d'une brèche dans le droit actuel. L'ancien médecin cantonal contestait sa condamnation pour meurtre sur demande de la victime. Un jugement reçu comme une victoire par l'association Exit, qui milite pour le droit de mourir dans la dignité.

SANTI TEROL

Le jugement rendu hier par le Tribunal de police de Boudry marquera peut-être la fin d'une certaine forme d'hypocrisie qui entourait jusque-là les questions liées à l'euthanasie et à l'assistance au suicide des personnes en fin de vie. En acquittant l'ancien médecin cantonal de la prévention de meurtre sur la demande de la victime – Daphné Berner avait été condamnée à 45 jours d'amende avec sursis par le Ministère public neuchâtelois –, le président du tribunal a apporté un éclairage nouveau

sur ce débat qui passionne autant les médecins, les éthiciens que la population suisse tout entière.

Le dos droit, jambes croisées et cheveux gris repris sur la tête, Daphné Berner écoute sans broncher durant de longues minutes Bastien Sandoz, un jeune juge élu en juin de cette année seulement. Le magistrat rappelle que l'ancien médecin cantonal, membre du comité d'Exit, a libéré la perfusion qui donnera «la mort trois à quatre minutes plus tard» à cette femme frappée d'une des pires formes de la sclérose, et pratiquement paralysée de la tête aux pieds. L'infraction à l'article 114 (meurtre sur demande de la victime) du code pénal est réalisée!

Le juge admet cependant «qu'il aurait été inhumain de lui refuser l'assistance à ce stade», puisque tous les témoins «ont confirmé sa volonté d'en terminer» avec ses souffrances.» En l'occurrence, le juge s'est esquivé à faire la distinction entre homicide et assistance au suicide. «La différence est ténue (...) Pour certains, la commission

du dernier geste peut être tacite ou excusable.» C'est ainsi que le juge a décelé une brèche dans le droit actuel «qui remet en cause l'intangibilité de la vie humaine». En d'autres termes, l'état de nécessité peut être assimilé à une permission de mettre fin à un martyre.

Pour autant que la personne soit incurable, en phase terminale et face à des souffrances insupportables et irrémédiables. Trois conditions remplies dans le cas qui a mené Daphné Berner devant le juge. Celui-ci a encore rappelé que, dans le cas précis, l'assistance au suicide avait mal tourné (la perfusion pour injecter le produit létal avait été difficile à installer et risquait de ne pas tenir). «Et on ne peut pas reprocher à Madame Berner de s'être mise dans cette situation, vu que l'assistance au suicide est autorisée», a souligné Bastien Sandoz. Il s'agissait donc pour le président du tribunal d'un cas de nécessité. Ce qui l'a conduit à prononcer l'acquiescement.

Sitôt la sentence rendue, les proches de Daphné Berner se sont sobrement congratulés. Et le président du tribunal s'est discrètement retiré. Pour sa part, le procureur général du Ministère public veut prendre connaissance des considérants du jugement avant de se prononcer. «Une décision quant à un éventuel recours sera prise à ce moment-là», indique Pierre Cornu. /STE



ACQUITTÉE Ancien médecin cantonal et membre du comité d'Exit, Daphné Berner, ici avec son avocat Yves Grandjean, a réussi à faire interpréter différemment les notions d'assistance au suicide. (ARCHIVES GUILLAUME PERRET)

«Une brèche dans le droit actuel remet en cause l'intangibilité de la vie humaine»

Le président du Tribunal de Boudry

La notion d'euthanasie à réétudier

Les mains serrées, Daphné Berner se détend un peu. Se ressaisit et réalise la portée de son combat, du jugement qui vient de tomber. «Je n'ai aucun regret d'avoir fait ce que j'ai fait», livre-t-elle sans céder à l'euphorie. «Je suis persuadée que s'il avait été à ma place, le juge aurait fait la même chose.» Pour le président de l'association d'aide au suicide Exit, Jérôme Sobel «ce jour est à marquer d'une pierre blanche». A l'en croire, ce jugement devrait permettre de changer complètement l'approche de l'euthanasie active directe. Au niveau du droit, mais de l'approche médicale aussi. «Un «nouveau chapitre sur l'assistance au suicide s'ouvre. Maintenant, il faut que le monde

médical reconnaisse lui aussi que l'assistance au suicide est une science médicale. La FMH doit intégrer cette nouvelle notion, ces prérogatives sur la fin de vie», conclut Jérôme Sobel. L'avocat de Daphné Berner abonde: «Le législateur doit accélérer la réflexion et comprendre que les dispositions actuelles ne sont plus en adéquation avec les situations extrêmes qu'on connaît aujourd'hui». Pour Yves Grandjean, la prise en compte de la doctrine minoritaire, qui intègre les critères d'état de nécessité, doit éviter que de tels dossiers parviennent à la justice pénale. «Ici, la justice a compris l'humanité d'une condamnation», félicite l'homme de loi. /ste

La Société neuchâteloise de médecine «soulagée»

«Soulagé. C'est difficile de fixer la limite dans ce genre de cas. C'est tellement peu de chose ce qu'elle a fait dans une maladie fatale avec une issue dramatique.» Le docteur Pierre-Yves Bilat, président de Société neuchâteloise de médecine, commente le verdict du jugement de sa consœur. «C'est très bien qu'elle ait été acquittée.»

Le médecin rappelle que la situation n'est pas évidente pour la profession. Dans de tels cas, le praticien se trouve face aux médecins d'Exit et aux gendarmes. Il précise aussi que ce n'est pas forcément le médecin qui pratique l'acte. Il prépare les produits. «Il y a un amalgame entre les médecins et Exit.» Et d'ajouter: «Je comprends aussi le collègue qui a dénoncé ce cas.» Pour Pierre-Yves Bilat, le suicide assisté devrait pouvoir être pratiqué au bon moment. La vitesse de développement de la maladie incurable empêche certaines fois d'agir avant.

En matière d'aide au décès, la Société neuchâteloise de médecine a la même position que l'Académie suisse des sciences médicales et la Fédération des médecins suisses. Celle-ci constate que



DENIS MÜLLER Pour le professeur d'éthique neuchâtelois, «l'acte doit rester punissable». (ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

«le suicide est une réalité de l'existence humaine. La FMH s'engage activement pour la prévention du suicide et pour la

promotion de la médecine palliative. L'assistance au suicide n'est pas une activité médicale.» Dans ce contexte, la FMH estime que «chaque médecin peut lui-même décider s'il veut entrer en matière, dans le cadre des dispositions légales, face à une demande d'assistance au suicide ou d'aide au décès.» En cas de maladie mentale, la FMH recommande que le médecin s'abstienne d'intervenir.

«Le drame, ce sont les maladies fatales», conclut Pierre-Yves Bilat. «Il faut que les médecins respectent les limites. Nous ne sommes pas là pour tuer des gens non plus.»

Professeur d'éthique aux Universités de Lausanne et Genève, le Neuchâtelois Denis Müller, pour sa part, n'entend pas commenter le verdict. «Je ne vais pas remplacer le tribunal. La cour a fait son travail.» Il estime néanmoins qu'un tel acte doit «rester punissable. La personne doit répondre de ses actes». Il dénonce le lobbying d'Exit dans le domaine et est favorable au statu quo dans la loi. «L'euthanasie est un acte médical, le suicide assisté pas», conclut le professeur d'éthique. /dad

Bientôt un message du Conseil fédéral

- **Euthanasie** En Suisse, sur le plan pénal, on distingue euthanasies active directe et indirecte. La première est considérée comme un homicide. La seconde est réalisée lorsque, pour soulager des souffrances, des substances sont administrées dont les effets secondaires sont susceptibles de réduire la durée de la survie. Cette forme d'euthanasie n'est pas expressément régie par la loi. Elle est jugée admissible, selon les directives de l'Académie suisse des sciences médicales, tout comme l'euthanasie passive, qui consiste à renoncer à mettre en œuvre des mesures de maintien de la vie ou l'interruption des traitements.
- **Modification** Le Conseil fédéral a rendu public en septembre dernier les résultats d'une consultation sur la réglementation de l'assistance organisée au suicide. Une très nette majorité s'est prononcée en faveur d'une norme réglant explicitement l'assistance au niveau fédéral. Les avis, par contre, sont divisés, notamment sur le rôle des organisations d'aide au suicide. Le Département fédéral de justice et police a été chargé de présenter un message avant la fin de cette année. Pour sa part, celui de l'Intérieur doit proposer un arsenal renforcé de mesures de prévention du suicide et d'encouragements des soins palliatifs.
- **Neuchâtel** Lors de la consultation fédérale, le canton de Neuchâtel s'est déclaré favorable à une révision de la législation. Le Conseil d'Etat «reste favorable aux principes d'un meilleur encadrement du suicide organisé». Il n'en émet pas moins quelques réserves. «La notion «d'issue fatale imminente» pourrait être appréciée de manière variable et constituer une difficulté pour le médecin en charge de se prononcer. Des telles situations pourraient engendrer des conflits de conscience des médecins concernés.» /dad

Ing.dipl. **FUST**
Et ça fonctionne.



Spécialiste pour tous les appareils électroménagers!

Nous vous offrons 1 année de café GRATUIT d'une valeur de fr. 106.80!

*A l'achat d'une machine à café automatique dès fr. 599.- vous recevez gratuitement chaque mois 500 g de café grains!

Entretien des sols

avec bon seul. **149.90**
au lieu de **299.90**
-50%

Exclusivité **Fust**

2000 watts

Puissant aspirateur de marque PHILIPS Expression 2000W

- Buse pour sols commutable
- 10 m de rayon d'action No art. 230955

BON valable jusqu'au 21.11.2010. Non cumulable avec d'autres rabais.

seul. **399.90**
avant **479.90**
Economisez 80.-

Exclusivité **Fust**

Incl. set de filtre gratuit valeur fr. 40.-

Aspirateur-robot iRobot Roomba F520

- Nettoie votre appartement pendant votre absence
- Reconnaît les tapis et les obstacles
- Avec station de charge No art. 315051

Repasser

seul. **199.90**
avant **399.90**
-50%

Exclusivité **Fust**

Set de repassage complet! PHILIPS Double Speed GC 6420

- Pression vapeur de 4 bars
- Puissance constante de la vapeur No art. 230189

Echangez maintenant vos superpoints Coop en bons d'achat Fust!

Pour **5000 SUPERPOINTS** = **Fust fr. 50.- bon d'achat**

Valable seulement jusqu'au 24. 12. 2010!
Concours! Qui échangera le plus de superpoints Coop gagnera une machine à café Jura d'une valeur de fr. 2000.-

Systèmes à capsules

seul. **149.-**
avant **199.-**
Economisez 25%

192 x **GRATUIT**
D'UNE VALEUR DE FR. 74.80

Petite et compacte! DELIZIO Compact man. silver

- Avec mode économie d'énergie No art. 469997

seul. **179.-**
Garantie petit prix

****Plus de détails dans votre succursale Fust!**

La petite automatique NINJA TX 150 titan E

- Dosage automatique de la quantité
- Pompe très puissante électromagnétique (19 bars) No art. 710258

Vous recevez fr. 80.-*

Machines à café automatiques

seul. **699.-**
avant **1099.-**
Economisez 400.-

+ DVD ToyStory2 et set pour enfants gratuit!

Exclusivité **Fust**

Tout le plaisir café italien BOSCH Benvenuto Venezia

- Technique chauffage Aroma Whirl Plus
- Calc'n'clean - détartre et nettoyer en un processus No art. 138099

seul. **1090.-**
avant **1190.-**
Economisez 100.-

1 année de café gratuit d'une valeur de fr. 106.80*

La plus étroite machine automatique Jura ENA 8 Full Black

- Avec fonction AromaBoost
- Avec mode économie d'énergie No art. 540638

Exclusivité **Fust**

SWISS MADE

Laver

seul. **499.-**
Garantie petit prix

Le prix vedette FUST PRIMOTECQ WA 508 E

- Simple d'utilisation • Programme lessive délicate/laine • Label UE AAD No art. 103000

Sécher

seul. **499.-**
Garantie petit prix

Séchoir à super prix FUST PRIMOTECQ TA 507 E

- Capacité 7 kg • Mesure du taux d'humidité • EU-Label C No art. 103046

Laver la vaisselle

seul. **399.-**
avant **499.-**
Economisez 100.-

jusqu'à épuisement du stock

Programme express 40°C

Lave-vaisselle à prix bas FUST PRIMOTECQ GS 434

- Pour 12 couverts • Label UE: BBC No art. 100485

Congeler

seul. **599.-**
avant **799.-**
Economisez 25%

Plus jamais dégivrer! **No Frost**

jusqu'à épuisement du stock

Fini le dégivrage NOVAMATIC TFN 14560-IB NoFrost

- Contenance 159 litres • Duré de conservation de 30 h en cas de coupure de courant No art. 108060

OFFRES TOP de BOSCH

avec supercard **1799.-**
au lieu de **1999.-**
Economisez 200.-

Programme court: seulement 15 min

Exclusivité **Fust**

Pour laver votre linge avec plus de ménagement grâce au tambour Variosoft de 7 kg

BOSCH WAS 28490

- Programme spécial super-court; 15 min. • Programmes spéciaux pour jeans, taches, aide au repassage, vêtements de sport, etc. • Label UE A+AB • Réglage automatique en fonction de la quantité de linge No art. 131160

avec supercard **1299.-**
au lieu de **1799.-**
Economisez 500.-

Exclusivité **Fust**

Séchoir de 7 kg BOSCH WTE 86381

- 8 programmes pour sécher et 2 programmes de temps
- Touches «touch-control» • Grand tambour en acier inoxydable d'une contenance de 7 kg • Label UE B No art. 131360

seul. **780.-**
avant **1560.-**
-50%

Exclusivité **Fust**

Lave-vaisselle de marque à moitié prix BOSCH SGS 44E72

- Pour 12 couverts • 4 programmes • Très économique en consommation d'eau No art. 132862

seul. **1599.-**
Garantie petit prix

Temps de stockage en cas de panne: 30 h

Plus jamais dégivrer! **No Frost**

Exclusivité **Fust**

Très spacieux et économique. BOSCH GSN 34A32 NoFrost

- Immense contenance de 259 litres
- Grands tiroirs transparents
- Eclairage intérieur No art. 134287

Service de réparation rapide toutes marques!
Nous réparons toutes marques quel que soit le lieu d'achat!
0848 559 111 www.fust.ch



- Lave-linge
- Lave-vaisselle
- Congélateurs
- Séchoirs
- Machines à café
- Téléviseurs
- Appareils Hi-fi
- Foto/Handy
- PC/Notebook

- Garantie de prix bas de 5 jours*
- Avec droit d'échange de 30 jours*
- Un choix immense des tous derniers articles de marque
- Occasions/modèles d'exposition
- Louer au lieu d'acheter

Echange rapide spécialement pour réfrigérateur et congélateur 0848 559 111. Service de réparations rapide: tél. 0848 559 111 ou sous www.fust.ch.

Commandez par fax 071 955 52 44 ou Internet www.fust.ch

*Détails sous www.fust.ch

Collectionnez des superpoints chez Fust! Payez quand vous voulez: carte gratuite chez Fust.

Bienne, Capitol, Spitalstrasse 32, 032 329 33 50 • Bienne, Route Central 36, 032 328 73 40 • Bienne, Fust Supercenter, Route de Soleure 122, 032 344 16 00 • Courrendlin, Centre Magro, Route de Delémont 46, 032 436 15 60 • Delémont, Av. de la Gare 40, 032 421 48 10 • La Chaux-de-Fonds, Bvd des Eplatures 44, 032 924 54 24 • La-Chaux-de-Fonds, Centre Lemuria (Ex Carrefour), 032 601 20 80 • Marin, Marin-Centre, rue Fleur-de-Lys 26, 032 756 92 40 • Neuchâtel, Fust-Supercenter, chez Globus, 032 727 71 30 • Neuchâtel, Centre Maladière, 032 720 08 50 • Porrentruy, Inno les galeries (ex Innovation), 032 465 96 35 • Réparations et remplacement immédiat d'appareils 0848 559 111 • Possibilité de commande par fax 071 955 52 44 • Emplacement de nos 160 succursales: 0848 559 111 ou www.fust.ch



La nouvelle loi sur l'accueil des enfants est également en ballottage

Adoptée en septembre par le Grand Conseil, la nouvelle loi sur l'accueil des enfants – liée formellement à la réforme fiscale des entreprises – fait office de contre-projet à l'initiative populaire «Un enfant, une place!». Si le comité d'initiative décide de maintenir son texte, c'est le peuple qui tranchera. /pho

«Un acte politique fort»

Au sujet du lien établi entre réforme fiscale et accueil des enfants, le député socialiste Théo Huguenin-Elie, lors de la session du mois d'août, avait déclaré: «C'est un lien politique pour un acte politique fort.» /pho

FISCALITÉ DES ENTREPRISES ET ACCUEIL DES ENFANTS

Le Grand Conseil a-t-il pris le risque de bafouer les droits populaires?

En liant la réforme de la fiscalité des entreprises à la loi sur l'accueil des enfants, le Grand Conseil neuchâtelois, en août, a-t-il pris une décision contraire aux principes démocratiques? Avec l'aboutissement du référendum contre la réforme de la fiscalité, la question prend tout son sens.

PASCAL HOFER

«C'est un observateur avisé du fonctionnement des institutions neuchâteloises qui s'exprime. Mais qui tient à garder l'anonymat. Il faut dire que le dossier en question pourrait s'avérer brûlant: il concerne le lien que le Grand Conseil, en août de cette année, avait décidé d'établir entre la loi sur la réforme de la fiscalité des entreprises et la nouvelle loi sur l'accueil des enfants. Un lien tel que si l'un des deux textes n'entre pas en vigueur, l'autre ne peut pas être appliqué.

«Ce qui nous chagrine, c'est une éventuelle violation des droits du peuple», avait déclaré, lors de cette session, Marc-André Nardin (PLR /La Chaux-de-Fonds). Le député s'était demandé ce qui allait se passer si, en cas de référendum, le peuple disait non à la réforme fiscale, mais oui à la loi sur l'accueil des enfants. «Nous arriverons à ce moment-là à un imbroglio juridique parfait», avait-il annoncé.

Cet imbroglio pourrait bien frapper à la porte du Château. Le référendum sur la réforme

fiscale des entreprises ayant abouti, les Neuchâtelois devront se prononcer sur cet objet. Ils devront peut-être le faire, également, au sujet de la loi sur l'accueil des enfants (lire ci-dessus). Au vu du lien établi entre les deux textes, pourra-t-on dire que le peuple est libre de son choix? Et surtout: si les Neuchâtelois disent non à un texte et oui à l'autre, comment leur expliquera-t-on que la loi qui a été approuvée n'entrera pas en vigueur?

Avant la session du mois d'août, le groupe socialiste, auteur de l'amendement qui établissait un lien entre les deux textes, avait demandé l'avis du chef du Service juridique de l'Etat. Réponse (tirée du procès-verbal de la séance du parlement): «Cet amendement heurte de plein fouet, à mon sens du moins, les principes démocratiques fondamentaux. (...) Je suis convaincu que cette disposition législative totalement insolite en l'espèce ne trouverait pas grâce devant le Tribunal fédéral si d'aventure un recours devait être interjeté par un citoyen légitimement fâché par le procédé. Le Service juridique de l'Etat ne peut donc pas cautionner cet amendement.»

Devant le parlement, Jean Studer avait déclaré: «Le Conseil d'Etat ne partage pas du tout cet avis.» Le chef des Finances avait expliqué qu'il y avait bel et bien un lien juridique entre la fiscalité des entreprises et l'accueil des enfants. Si les deux lois avaient été élaborées en parallèle, c'était pour la raison suivante: «Ces deux projets [de loi] ont pour point



GRAND CONSEIL. Lors du débat sur la réforme fiscale des entreprises, certains députés (dont le PLR Marc-André Nardin, au premier plan) avaient combattu le lien établi avec la loi sur l'accueil des enfants. (DAVID MARCHON)

commun la place de l'entreprise au sein de la communauté. (...) Ces deux projets ont une nature fiscale. (...) On parle dans les deux cas d'un effort à fournir de la part des entreprises pour les structures d'accueil, qui est compensé par la révision de leur participation aux contributions directes.» Comprenez: sans la réforme de la fiscalité, les entreprises n'auraient pas accepté de verser dix millions de francs par année pour améliorer l'accueil des enfants (notre édition du 28 septembre).

Jean Studer avait conclu: «Ces éléments permettent au Conseil d'Etat (...) d'être à l'aise face à un recours au Tribunal fédéral.» /PHO

La politique d'abord, le droit ensuite

Au mois d'août, le Grand Conseil a décidé de «faire primer le politique sur le juridique», comme l'avait déclaré le député Théo Huguenin-Elie (PS /La Chaux-de-Fonds). Ce qui avait fait bondir le groupe UDC, par la bouche de Raymond Clottu (La Brévine): «Il s'agit d'une violation très claire des règles constitutionnelles.» Plusieurs députés PLR avaient tenu des propos allant dans le même sens. Pourquoi, dès lors, le parlement cantonal avait-il finalement accepté, par 78 voix contre 22, de lier la réforme de la fiscalité à la nouvelle loi sur l'accueil des enfants?

Il y a plusieurs raisons politiques à cela, à commencer par celle-ci: il s'agit de deux textes fondamentaux. La réforme fiscale modifie profondément la pratique en vigueur depuis une trentaine d'années. La loi sur l'accueil des

enfants, au-delà de son importance intrinsèque, introduit une nouveauté essentielle: la participation financière des entreprises.

La droite tenait beaucoup à la réforme fiscale. La gauche à l'accueil des enfants. Et puis, fin août, on était en pleine «affaire Hainard» (le conseiller d'Etat avait démissionné quelques jours plus tôt). C'est la raison pour laquelle plusieurs députés – socialistes et libéraux-radicaux en tête – s'étaient démenés pour qu'un compromis soit trouvé. Dans l'intérêt supérieur du canton, si l'on peut dire. Une partie de la gauche, plutôt opposée à la réforme fiscale, avait fait le poing dans sa poche, à la condition formelle que la loi sur l'accueil des enfants, un mois plus tard, soit acceptée. Une partie de la droite avait tout autant fait le poing dans sa poche en acceptant cette condition. /pho

«Cet amendement heurte de plein fouet, à mon sens du moins, les principes démocratiques fondamentaux»

Le chef du Service juridique

EGLISES

Les services des pasteurs et des curés bientôt payants?

La célébration des passages de la vie par l'Eglise (baptêmes, mariages et services funèbres) sera-t-elle bientôt facturée? C'est en tout cas dans ce sens que va la proposition de Sylvie Perrinjaquet, présidente de la Fédération catholique du canton de Neuchâtel. «Ces prestations, offertes par l'Eglise, coûtent chères et profitent à chacun. Or, plus personne ne répond à l'appel lorsqu'il s'agit de les financer, notamment par le paiement de la contribution ecclésiastique», s'indigne-t-elle.

L'idée de rendre payants les baptêmes, les mariages et les obsèques rencontrent un accueil réservé chez les représentants des autres Eglises reconnues par l'Etat. «La perte de gratuité de ces services nuirait à notre image et ne constituerait qu'un

apport financier négligeable», explique Gabriel Bader, président du conseil synodal de l'Eglise réformée évangélique neuchâteloise (Eren). «Avec un tel système, nous courrions inévitablement le risque de priver les citoyens les moins fortunés d'un service qu'il ne pourrait alors plus s'offrir», relève pour sa part Franz Murbach, vice-président de la paroisse de l'Eglise catholique chrétienne. De plus, «ces pratiques doivent demeurer gratuites selon la bible».

Toujours est-il qu'à la suite du désengagement de Philip Morris (notre édition du 1er décembre), les Eglises officielles du canton doivent réfléchir à de nouvelles sources de financement. «Si l'argent indispensable à l'accomplissement de nos prestations



GABRIEL BADER «La perte de gratuité nuirait à notre image.» (DAVID MARCHON)

n'est pas là, alors nous n'aurons pas d'autres choix que de les rendre payantes, ou de les réduire», commente Sylvie Perrinjaquet. Ainsi, «si à l'heure actuelle, les hôpitaux financent à hauteur d'environ 50% nos services d'aumônerie en ces lieux, il faut imaginer, qu'à terme, ce pourcentage devrait sensiblement augmenter pour qu'ils soient conservés», relève Gabriel Bader. Et de dénoncer, de concert avec ses acolytes, une certaine hypocrisie, puisque «l'Etat souligne souvent notre rôle d'utilité publique, sans pour autant accorder les sommes suffisantes à l'accomplissement de nos prestations sociales». En outre, «de nombreuses personnes bénéficient de nos services, mais seulement 30% s'acquittent de la contribution ecclésiastique, pourtant indis-

pensable à notre bon fonctionnement».

Il faudrait une hausse notable de ce pourcentage pour que les Eglises puissent combler le désengagement de Philip Morris, qui représentait tout de même 1,5 million sur les 3,6 millions alloués aux services sociaux. Le canton de Neuchâtel étant le seul en Suisse, avec celui de Genève, à ne pas rendre obligatoire le paiement de l'impôt ecclésiastique, «c'est par d'autres moyens, comme ceux proposés, que l'on pourra peut-être sauver certaines prestations», selon Sylvie Perrinjaquet. Les aumôneries (prison, école, EMS, de rue) et des services tels que Caritas et le Centre social protestant, pourraient être touchés, si des solutions de financement ne sont pas trouvées. /ndo

POUR UN NOËL ENCHANTEUR



ANIMATIONS GRATUITES JUSQU'AU 24 DÉCEMBRE

Mercredi 8 décembre dès 14h
**Le retour de Saint Nicolas
Maquillage pour les enfants**

Samedi 11 décembre dès 10h
**La biscuiterie de Mère Noël
Emballage de vos achats
Concours pour les enfants**

Horaires d'ouverture et autres
informations disponibles sur:
www.lesentilles.ch



Seyon 23
Neuchâtel
Tél. 032 724 66 76
Parking du Seyon

Bd des Eplatures 19
La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 927 37 17
Parking gratuit

La maison du dormir

Literie • Matelas • Sommier • Lits • Duvets • Oreillers • Epuration • Linges de lits • Couvre-lits

SOLDES

Housses duvets
160/210 cm
Bassetti ~~179.-~~ **99.-**

Plaids
135/190 cm
Bassetti ~~169.-~~ **99.-**

Duvets «Monde des Rêves» cassette
160/210 cm ~~699.-~~ **499.-**

40%

SUPERBA **bico** **TEMPUR** **SWISSFLEX**
MATELAS ET COUSSINS ORTHOPÉDIQUES

AVIS DIVERS

ADAGE-YLANG
ÉCOLE INTERNATIONALE
Soins esthétiques – Cosmétologie – Massages

Offre du mois de décembre 2010
Soin du visage Noël

le soin du visage de votre choix en décembre
=
le même soin du visage à moitié prix en janvier
+ offert

le soin «douceur des mains»
ou
le «massage du dos»

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE!

ADAGE-YLANG
Institut de beauté & Spa
Daniel-Jeanrichard 44 - 2300 La Chaux-de-Fonds
032 913 40 60

qualité & fabrication maison
Boucherie Centrale

Action de la semaine

Blanc de poulet frais
Fr. 21.50/kilo

Poisson:
Filet de loup de mer Fr. 37.-/kg

Cette semaine, tout prêt:
**Farce pour vol-au-vent maison,
civet cuit et lapin**

Claude-Alain Christien

La Chaux-de-Fonds – Rue Neuve 2 – Rue D. Jean-Richard 22
Rue du Pont 4 – Le Locle

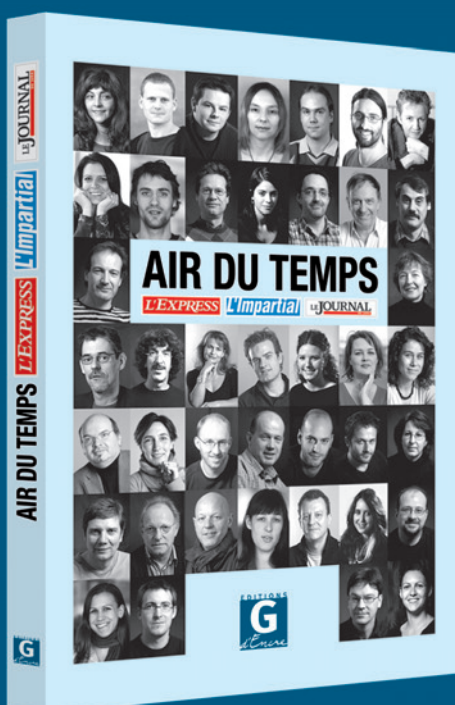
**Un testament en faveur du WWF.
Une décision qui vous appartient.**

Soutenez notre engagement en faveur de la nature.
Téléphone 022 939 39 90. www.wwf.ch/héritages

AVIS DIVERS

ÉDITIONS **G** **L'EXPRESS L'Impartial** LE **JOURNAL** du JURA présentent

41 AUTEURS... 168 BILLETS D'HUMEUR... 1 RECUEIL



Ce livre aurait pu s'appeler «J'ai vu ta tête au-dessus de la météo». C'est ce que les quarante et un auteurs de ce recueil entendent régulièrement chez le boucher du coin ou à la boulangerie du quartier. Des lecteurs qui nous apostrophent volontiers à propos de cette bande bleue, qui occupe toute la largeur en haut de la dernière page de L'Express, de L'Impartial et du Journal du Jura depuis février 2007.

Bulletin de commande ci-contre.

En vente également en librairie, aux réceptions de L'Express: rue Pierre-à-Mazel 39 à Neuchâtel et de L'Impartial: rue Neuve 14 à la Chaux-de-Fonds ainsi que sur internet:

www.arcinfo.ch/airdutemps

DÈS FR. 10.-*
(PRIX ABONNÉ
À L'EXPRESS OU
À L'IMPARTIAL)
NON ABONNÉ: FR. 20.-*
*(+ Fr. 7.- de frais de port)

BULLETIN DE COMMANDE LIVRE «AIR DU TEMPS»

Je souhaite commander _____ exemplaire(s) du livre «Air du temps».

Je suis abonné(e) à L'Express ou à L'Impartial et je payerai mon livre au prix unitaire de Fr. 10.- (+ frais de port Fr. 7.-)

Mon numéro d'abonné(e) est le: _____

Je ne suis pas abonné(e) à L'Express ou à L'Impartial et je payerai mon livre au prix unitaire de Fr. 20.- (+ frais de port Fr. 7.-)

MES COORDONNÉES:

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ NPA/Localité: _____

Téléphone: _____ Date de naissance: _____

Lieu et date: _____ Signature: _____

Coupon à découper et à envoyer à: Société Neuchâteloise de Presse, Service Marketing, Pierre-à-Mazel 39, 2001 Neuchâtel.



ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

Léger bénéfice au budget 2011 des Brenets et nécessaire «rigueur dans une période difficile»

Le Conseil communal des Brenets présentera au Conseil général le budget pour l'année 2011, lundi prochain. Sont prévues des dépenses pour 5 912 111,74 fr. et des recettes pour 5 912 868,23 fr. Ce qui laisse apparaître un léger bénéfice de 756,49 francs. Le Conseil communal évoque l'indispensable «rigueur pour maintenir notre patrimoine dans une période difficile». /syb

CONSEIL GÉNÉRAL

Parcage au centre des Brenets entre zone bleue et macarons

Le centre du village des Brenets pourrait passer en zone bleue, assortie de macarons pour les riverains. Le Conseil général se prononcera lundi sur la question, qui semble d'ores et déjà avoir l'aval de la population, interrogée au préalable.

Sylvie Balmer

Au moment où les autorités chaudes-fonnières voient un référendum s'élever contre leur principe de macarons payants (réd: notre édition du 6 novembre) les élus des Brenets se prononceront sur la même question lors de la prochaine session du Conseil général, lundi.

En effet, «le trafic pendulaire a toujours tendance à bloquer un certain nombre de places de parc au centre de notre village (...). Le Conseil communal est d'avis qu'il faut réduire encore les possibilités de parcage longue durée pour les personnes n'habitant pas au village (réd: travailleurs pendulaires pour la majorité). La mise en zone bleue des rues de la Gare, du Lac, Pierre-Seitz, du Temple et du Clos permettrait d'atteindre ce but», peut-on lire dans le rapport.

«Pour travailler de manière efficace et éviter de voir le projet contré comme à La Chaux-de-Fonds, le Conseil communal s'est d'abord approché des habitants pour prendre le pouls», explique Alain Faessler, administrateur des Brenets. «Nous avons à cœur de travailler avec notre population, de la consulter et d'avoir son aval.» Dans cet objectif, Marc



PARCAGE Après enquête auprès des habitants, le Conseil communal envisage de mettre en zone bleue des rues du centre du village (ici la rue de la Gare), pour éviter le parcage longue durée des pendulaires. (CHRISTIAN GALLEY)

Eichenberger, responsable du Dicastère de la sécurité, a eu l'initiative d'envoyer un questionnaire tout-ménage aux habitants. «Un peu plus de 30% d'entre eux ont répondu. Sur les 194 questionnaires renvoyés, 138 étaient favorables à ce que le village soit mis en zone bleue avec macarons pour les habitants. Constatant que 71,15% des personnes interrogées vont en ce sens, le Conseil communal a décidé de suivre cette majorité.»

Ces macarons seraient délivrés au bureau communal et attribués aux habitants des rues concernées en fonction des numéros d'immatriculation des véhicules contre la modique somme de 10 francs... Au lieu des

80 francs réclamés à La Chaux-de-Fonds. «Le Conseil communal ne voulait surtout pas imposer une taxe supplémentaire à la population. C'est pourquoi le macaron sera vendu à prix coûtant. Notre but n'est pas de créer une taxe déguisée», a-t-il souligné.

Des macarons «visiteur» pourraient être obtenus selon des modalités qui restent encore à définir. L'organisation définitive de ce point sera du ressort de la Commission de la circulation. Les particularités de certains commerces ou entreprises seront également étudiées. Les élus du Conseil général des Brenets se prononceront sur ce rapport lundi prochain. /SYB

«Le macaron sera vendu 10 francs, à prix coûtant. Le Conseil communal ne voulait surtout pas imposer une taxe déguisée à la population»

Alain Faessler

Vitesse et zone 30 km/h

Depuis plusieurs années, la question de la signalisation routière dans les quartiers du Grand-Cernil et des Champs Ethévenots fait débat aux Brenets. Plusieurs zones 30 km/h ont été mises en place mais dans les quartiers précités, les habitants y sont opposés en raison notamment des conditions hivernales, de la forte pente et de la mauvaise visibilité.

Pour trouver une issue à ce dossier, le Conseil communal présentera lundi trois variantes au Conseil général. La première serait de ne rien changer du tout, ce qui présenterait l'avantage de ne rien coûter non plus. La deuxième variante serait de mettre en place des cédez-le-passage pour toutes les rues débouchant sur la rue montante-descendante et enfin, la troisième variante serait de mettre en place une zone 30 km/h avant les premières maisons du village (en arrivant depuis la Ferme Modèle ou Vauladray) et jusqu'à la route cantonale.

Constatant la vitesse excessive de certains automobilistes du trafic pendulaire, le Conseil communal invite les élus à soutenir cette troisième variante. /syb

LA CHAUX-DE-FONDS

Crèche vivante à Espacité



ESPRIT DE NOËL. Une crèche, mais une vraie, sera présentée samedi sur Espacité.

(ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY)

Une crèche vivante sera installée samedi de 10h à 17h sur la place Espacité. Avec Marie, Joseph, des bergers et des mages. Et puis une vache et son veau, des moutons, des chèvres, et deux ânes qui feront un tour pour distribuer friandises et petites cartes de Noël. Diverses animations sont prévues autour de la crèche: des chants, des chorégraphies, l'histoire de Noël, avec thé et vin chaud à disposition.

Cette manifestation se déroule sous la houlette du Conseil chrétien et du Réseau évangélique. A noter que l'Armée du Salut, qui organise ses quêtes ce jour-là participera à la fête. Ce sera l'occasion aussi d'annoncer la crèche vivante organisée chaque année dans la région du Valanvron par l'Eglise réformée et qui aura lieu le dimanche 19 décembre.

Dans le prolongement de cette journée, chacun est invité à partager une soupe de l'amitié, ce dimanche dès 17h30 au centre paroissial des Forges. Elle sera suivie de la projection du film «Jésus», en deux versions, l'une pour les grands, l'autre pour les enfants. /comm-réd

En bref

LA CHAUX-DE-FONDS «La nuit de Noël» à la Turlutaine

Le théâtre-atelier de marionnettes la Turlutaine propose un conte inspiré de Gogol, «La nuit de Noël», une nuit de Noël bien particulière dans un petit village d'Ukraine, vendredi à 20h. C'est un spectacle à l'intention des adolescents et des adultes, avec les conteuses Isis Babando et Muriel de Montmollin. Réservations: tél 032 964 18 36, info@laturlutaine.ch www.laturlutaine.ch/réd

LE LOCLE Histoires glaciales à la Bibliothèque des jeunes

Tout le monde (les enfants dès 4 ans) peut venir écouter trois histoires glaciales demain à 14h et à 16h à la Bibliothèque des jeunes du Locle. C'est gratuit, mais prière de s'inscrire au tél 032 933 85 31. /réd

LE LOCLE

Les chants d'une sirène pour une relation toxique

Elle avait 14 ans, s'est éprise d'un homme de plus de 20 ans, puis s'est donnée à lui: «Cela s'est fait naturellement», a soufflé Rachelle*. Malgré cela, Mike* a comparu devant la justice en 2008. Première affaire pénale. Aujourd'hui, elle a 17 ans. Et son ex-Don Juan de se retrouver à nouveau confronté au Tribunal correctionnel du Locle, vendredi. Et ce, pour avoir commis des actes sexuels avec cette adolescente qui ne comptait toujours pas 16 printemps. Mais, cette fois, il lui était également reproché une mise en danger de la vie d'autrui ainsi qu'un viol.

En dépit d'une injonction de la justice, le couple a continué à se fréquenter. «J'ai essayé de résister au maximum», a expliqué l'accusé. Mais il a craqué. «En amour, on brave beaucoup d'interdits», a plaidé en sa faveur son avocat. «Il n'a pas pu résister aux chants de sa sirène.» Leur relation est allée de mal en pis. A cause d'aventures avec d'autres filles notamment, a révélé la plaignante. Des coups étaient vraisemblablement donnés de part et d'autre, mais rien n'est apparu limpide. Jusqu'au jour où il l'a saisie au cou durant quelques secondes, avant qu'elle n'ait feint un évanouissement.

Mike a finalement quitté Rachelle. Et son avocat de souligner: «Il a su mettre fin à cette relation somme tout toxique!» C'est alors que sa belle l'a accusé de strangulation et d'un acte sexuel forcé. Dans une petite salle jouxtant le tribunal, pour ne pas affronter le regard de son ex-ami, la jeune femme a raconté les faits qui se sont produits après une violente dispute. En pleurant, sans cesse. «Il m'a déshabillée, gentiment. Je lui ai dit que je ne voulais pas. Mais il revenait à la charge. Il m'a pénétrée, une fois», avant de s'arrêter, voyant la forte désapprobation de la demoiselle.

Les paroles de la plaignante sont quelque peu confuses. Les circonstances du prétendu viol ne sont guère précises. Le Ministère public, en la personne de Yanis Callandret, en déduira qu'«aucun indice ne permet de trancher. La version de l'un se heurte à celle de l'autre». Ce dernier a demandé de ne pas retenir le viol, évoquant plutôt «un jeu un peu malsain». Alors que le défenseur de Rachelle avait insisté sur la crédibilité des déclarations de sa cliente.

Quant à l'étrangement, l'avocat de Rachelle a souligné «les marques rouges visibles durant quelques jours, preuve

de la force de cet acte». Mais, comme pour le viol, le président du tribunal, Nicolas de Weck, n'a pas admis cette accusation: «Le risque d'étouffement est très peu concret.» Seule infraction au Code pénal retenue: l'acte sexuel avec une fille de moins de 16 ans. «L'infraction doit être relativisée: elle était consentante et avait presque la majorité sexuelle. Mais la loi reste la loi!»

Verdict: une peine pécuniaire de 90 jours-amende à 60 fr., ajoutés aux 2000 fr. de frais de justice. /sbi

* prénoms d'emprunt



ARCHIVES DAVID MARCHON

LA CHAUX-DE-FONDS

Le Service des sports cherche un responsable technique

Le Service des sports de la Ville est à la recherche d'un responsable technique. Au même titre que ceux des secteurs «eau», «glace» et «machinerie», le professionnel recherché s'occupera des terrains de sports et de leur entretien, explique le chef du service, Alexandre Houlmann. Le titulaire remplacera Jean-François Pellaton, décédé en janvier dernier et dont le remplacement avait été différé. /ron

LES BRENETS

Baume & Mercier déjà victime de quatre casses depuis 2007

Le 15 septembre 2008, 16 montres ont été volées chez Baume & Mercier aux Brenets. Montant du butin: 100 000 francs. L'auteur principal a été condamné hier à huit mois de prison avec sursis par le Tribunal du Locle. Depuis 2007, la manufacture a déjà été cambriolée quatre fois.

SYLVIA FREDA

Un vol, en bande et par métier, avec dommage à la propriété, au préjudice de la manufacture Baume & Mercier et de HGT Habillage de Garde Temps, a déjà eu lieu aux Brenets en janvier 2008. Montant du butin: plus de 200 000 francs. Peine attribuée à l'un des sept accusés jugé jeudi dernier au Locle: deux ans ferme.

Deux autres opérations du genre ont été menées contre les mêmes victimes, en 2007, le 11 avril et le 23 septembre.

Ce qui faisait, en tout, trois casses connus dans l'usine des filiales de Richemont International SA ces trois dernières années.



BAUME & MERCIER La marque horlogère a une manufacture située près de la frontière française, un peu en dehors des Brenets. Ce qui semble plaire aux cambrioleurs. (ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

Et lundi, le Tribunal de police du Locle a eu à juger l'auteur du vol de 16 montres, encore et toujours dans les locaux de la manufacture Baume & Mercier, aux Brenets, le 15 septembre 2008.

Ce qui fait monter à quatre le nombre de cambriolages au sein de la même firme!

«Roman* conteste avoir été sur les lieux au moment des faits», commentait Nicolas de Weck, président du Tribunal de police du Locle, au moment de rendre son jugement en début d'après-midi, hier. «Mais si on reprend les faits, il est clair que Roman a participé en arrière-plan aux opérations.»

Sentence rendue: «12 mois de peine privative de liberté avec sursis pendant deux ans. 800 francs comme peine additionnelle, avec peine privative de liberté en cas de non-paiement fautif.»

Le condamné n'était pas là au moment du jugement. «Ce dont on n'est pas surpris!», commente encore le juge.

Durant le jugement, le magistrat a dit, avec ses mots, que Roman, par le biais de son avocat, n'a pas réussi à lui jouer le numéro de celui qui ne voyait pas à quoi voulaient venir ses trois complices. «Il n'était peut-être pas tout près des lieux du méfait, mais assez près pour voir des bracelets par terre dans la manufacture. Et il s'est bien retrouvé avec une grosse partie du butin, à savoir au moins dix montres volées

sur 16, dans la voiture. Ce qui laisse supposer que son lien avec l'affaire est plus important qu'il ne l'avoue.»

Les antécédents du condamné? «Pas bons», souligne encore le président du tribunal. On n'a jamais mis la main au collet des complices roumains de l'accusé. Et c'est la police italienne, à Monza, qui, le 16 septembre 2008, a retrouvé dans la voiture de Roman les montres volées aux Brenets. Cachées dans des paquets de cigarettes. Ce qu'il a prétendu découvrir au moment de la fouille de la police, à 1h30, alors qu'il avait débarqué de son auto une belle-de-nuit dans le quartier chaud et s'était mis en double file pour aller s'acheter un kebab.

Les montres volées chez Baume & Mercier ont été ensuite mises en vente aux enchères sur internet par la justice italienne. Alors qu'on se serait plutôt attendu à ce que celle-ci appelle leur fabricant. Un Tessinois en a acquis une par ce biais. «Il faut savoir», ajoute le président du tribunal, pour bien expliquer l'affaire, que «les montres ont été dérobées au service après-vente de la manufacture Baume & Mercier. Elles étaient censées donc subir des réparations... Par conséquent quand le Tessinois l'a envoyée aux Brenets pour qu'on la lui remette en état, il ne savait pas que cette montre retournerait à son point de départ!» /SFR

* prénom d'emprunt

«Un Tessinois a acquis sur internet une des montres volées au service après-vente de Baume & Mercier. Elle fonctionnait mal. Il l'a envoyée aux Brenets pour la faire réparer...»

Nicolas de Weck

PUBLICITÉ

THERMALP LES BAINS D'OVRONNAZ
wellness spa alpin

Ski + bains thermaux

- Logement en studio ou appartement
- 6 nuits sans service hôtelier
- Entrée libre aux bains thermaux
- Forfait de ski 6 jours
- Accès au sauna/fitness
- Peignoir et sandales en prêt

dès **Fr. 708.-** par pers (base 2 personnes)

Réservation: www.thermalp.ch
Ovronnaz / VS - 027 305 11 00
info@thermalp.ch

RESIDENCE HOTELIERE

LA CHAUX-DE-FONDS

Saint Nicolas a fait fi de la pluie

Magique, ce char de saint Nicolas arrivant majestueusement sur la place Espacité hier soir. Malgré le météo, l'esprit y était, et la bonne humeur accompagnait les parapluies. Ce temps n'avait même pas découragé les amateurs de fondue, servie à l'abri, quand même. Après les prestations très applaudies des jeunes filles de Sun Star (en maillots sans manches, aïe aïe aïe!), le président de Vivre La Chaux-de-Fonds Charles-André Comtesse a encore remis un chèque de 1500 fr. au conseiller communal Jean-Charles Legrix et Bernard Wille, chef des Espaces verts: c'était la contribution écologique de la course au trésor de Jacques Sandoz, qui sera utilisée pour planter trois arbres. /cld



ÉTINCELANT! Un grand char rescapé d'un corso fleuri de la Braderie avait été transformé en forêt magique, un trône à la hauteur du bon saint Nicolas et de ses acolytes. (CHRISTIAN GALLEY)

CRITIQUE

Ferveur intense

Samedi soir au temple du Bas de Neuchâtel et dimanche à la salle de musique de La Chaux-de-Fonds, le chœur symphonique Cantabile a présenté son 40e programme. Les choristes, placés pour la première fois sous la direction de Renaud Bouvier ont lié langage romantique et moderne.

Au programme de ce concert jubilé, trois compositeurs entretenant un rapport privilégié avec la musique chorale. Echafaudé en deux temps, le concert s'est articulé en premier lieu autour des compositeurs romantiques Felix Mendelssohn et Johannes Brahms pour ensuite se diriger vers le langage plus moderne de Francis Poulenc.

Accompagné par l'Ensemble symphonique neuchâtelois, Cantabile a interprété pour commencer deux œuvres de Mendelssohn. Première d'entre elles «Verleih' uns Frieden gnädiglich» a toute de suite témoigné de la profonde complexité qui lie déjà le chœur et son nouveau chef. Dans cette pièce courte bâtie sur un texte de Luther, Renaud Bouvier a capté sans discontinuer l'attention du chœur conférant ainsi à l'œuvre une belle intensité.

Deuxième compositeur au programme, Brahms avec son opus «Schicksalslied» littéralement traduit par «Chant du destin» a conquis l'auditoire par l'intensité de son propos. En contrepoint d'un programme qui pièce après pièce, allait crescendo, l'orchestre a pris de l'ampleur dans son instrumentation. Ampleur que le chœur avait peine parfois à suivre.

Pièce maîtresse de la soirée le «Gloria» de Poulenc a constitué un défi de taille pour le chœur. Grâce au travail de Renaud Bouvier, il a traversé sans encombre une partition au langage harmonique et rythmique très différent prouvant ainsi que Cantabile ne se cantonne pas seulement aux notes romantiques.

Ludovic Huguélet

LES PONTS-DE-MARTEL

Téléthon avec huile de coude

Une dizaine d'hommes du Corps des sapeurs-pompiers des Marais (Brot-Plamboz, La Sagne et Les Ponts-de-Martel), épaulés par une équipe de dames bénévoles ont organisé le Téléthon 2010 samedi aux Ponts-de-Martel. La somme de 4400 fr. a été recueillie, dont un don de 1000 fr. de l'association ProPonts membre de ProBon (regroupant des commerçants des deux vallées). Les 200 litres de soupe aux pois ont eu un fameux succès! Les gens connaissent: ils savent qu'il faut venir avec son bidon... /cld



ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER

VAL-DE-RUZ Le Kiwanis s'active pour les Cartons du cœur

Le Kiwanis club du Val-de-Ruz vendra du miel et du thé samedi de 8h à 17h devant la Migros de Cernier. Avec cet argent, des jouets et des livres pour enfants pourront être glissés dans les Cartons du cœur de fin d'année. Une organisation caritative soutenue par le club-service. /réd

Inauguration et présentation du programme d'insertion Ecoval

La commune de Val-de-Travers inaugurera samedi, à la rue de la Promenade 5, à Travers, Ecoval, son programme d'insertion professionnelle et sociale. Dès 9h45, visite et présentation des ateliers. Fermeture des locaux à 15h. /réd

CERNIER ET JURA BERNOIS

Le Parc Chasseral sera animé par les Jardins musicaux

Les Jardins musicaux de Cernier organiseront en août prochain des animations dans des églises, métairie et même cimenterie du territoire du Parc régional Chasseral. Celui-ci souhaite développer son offre culturelle en lien avec l'environnement.

ALEXANDRE BARDET

Pendant le prochain festival des Jardins musicaux de Cernier, en août 2011, ses organisateurs seront aussi sollicités pour mettre sur pied des concerts originaux au sein du Parc régional Chasseral. Son périmètre chevauche le Jura bernois, le Val-de-Ruz et le district de Neuchâtel.

«Le site d'Evologia-Cernier, dont l'un des moteurs est le festival des Jardins musicaux, est important pour nous en tant que lien avec les métiers de la terre et de la nature, mais aussi comme point de ressources culturelles», affirme Julien Vogelsperger, directeur du Parc Chasseral. «Cette collaboration, appelée à se développer, concrétise notre volonté de donner un regard différent sur l'environnement, par le biais de la culture.»

Des concerts auront lieu dans l'écurie de la métairie des Plânes, sur le flanc nord de Chasseral, ainsi qu'aux temples de Dombresson et d'Enges. Des musiciens se produiront même à la cimenterie Vigier, dans le vallon de Péry-Reuchenette, entre Orvin et Bienne.



CERNIER L'association qui organise le festival des Jardins musicaux a été sollicitée pour mettre en place des animations et concerts originaux dans le périmètre du Parc régional Chasseral. (ARCHIVES DAVID MARCHON)

«L'idée sera de stimuler l'imagination en collant au caractère des promenades guidées conçues très intelligemment par le Parc Chasseral», commente Maryse Fuhrmann, codirectrice des Jardins musicaux. «La cimenterie Vigier est un lieu très étonnant. La technique industrielle produit du bruit, et les sons forts ont souvent inspiré les compositeurs. De plus, la pierre est extraite de couches géologiques précises, excavations qui sont ensuite progressivement reboisées.»

Pour l'association des Jardins musicaux, ces décentralisations

demandent un gros investissement humain et technique, mais s'annoncent passionnantes. Elles sont appelées à se pérenniser et à s'étendre.

A ce titre, Maryse Fuhrmann est heureuse d'annoncer que le département français du Doubs a décidé de financer à hauteur de 60 000 euros les Jardins musicaux 2011 de la Saline royale d'Arc-et-Senans. Elle y voit un renforcement de ce rendez-vous transfrontalier très populaire, porté jusqu'ici à bout de bras par les organisateurs locaux et neuchâtelois. /AXB

«Cette collaboration concrétise la volonté du Parc régional Chasseral de donner un regard différent sur l'environnement, par le biais de la culture»

Fabien Vogelsperger

Une meilleure visibilité

L'association des Jardins musicaux animera une inauguration importante de la Cinémathèque suisse, à Lausanne, dont le détail sera révélé au printemps. Autre motif de satisfaction: la Région Val-de-Ruz a inscrit 20 000 francs à son budget 2011 pour soutenir le festival musical de Cernier.

«Le soutien de l'Etat de Neuchâtel et de la Loterie romande a jeté les bases de ces ouvertures, désormais sollicitées par des partenaires extérieurs», se réjouit Maryse Fuhrmann, codirectrice des Jardins musicaux. «Avec le Parc Chasseral, nous entrons dans une structure soutenue par la Confédération. Avec la Saline royale d'Arc-et-Senans, le lien transfrontalier est aussi économique, puisqu'un groupe industriel de La Chaux-de-Fonds a profité d'y organiser des séminaires. Tout cela renforce la visibilité des Jardins musicaux, du Val-de-Ruz et du canton de Neuchâtel à l'extérieur.» /axb

En bref

■ DOMBRESSON Récital d'orgue et violon au temple

La violoniste alto Chantal Detraz et l'organiste Humberto Salvagnin donneront un récital commun dimanche à 17h au temple de Dombresson. Ils interpréteront notamment Georg Friedrich Händel, Johann Sebastian Bach, et, plus près de nous, Bernard Reichel ou encore Friedrich Zipp. Une collecte sera organisée pour l'acquisition des trois jeux manquant de l'orgue italien de Dombresson. /comm-réd

■ MOULIN DE BAYEREL Une soirée de contes pour les grands

Muriel de Montmolin et Isis Babando raconteront les «Contes de la nuit de Noël», de Nikolai Gogol, dimanche, dès 17h, au moulin de Bayerel, en dessous de Saules, au Val-de-Ruz. Ces textes entraîneront les adultes et grands enfants dans un petit village d'Ukraine. /comm-réd

VAUMARCUS

L'exécutif veut quatre points de plus

Une compression des charges «n'est plus envisageable» à la commune de Vaumarcus. Ce soir, avant de s'attaquer au budget 2011, le Conseil général devra donc se prononcer sur une proposition de relèvement de 60 à 64 du coefficient fiscal communal. Cette augmentation devrait entrer en vigueur le 1er janvier et elle placerait Vaumarcus – qui fut longtemps, sur ce plan, une des communes les plus avantageuses du canton – à «un point en dessous de la moyenne cantonale».

Si le législatif l'accepte, le nouveau coefficient fiscal ne fera sentir son plein effet qu'en 2013, quand la baisse de 42 000 francs sur la participation à la péréquation financière intercommunale deviendra complètement effective. Mais pour 2011, la commune devra se contenter d'une hausse de 47 000 francs de ses recettes fiscales. Elle ne permettra pas

d'équilibrer le budget. Pour l'an prochain, le Conseil communal prévoit de dépenser 1,5 million de francs, mais d'en gagner seulement 1,36 million. Cette année, «grâce à des rentrées fiscales exceptionnelles», l'excédent de dépenses ne devrait pas dépasser 100 000 francs.

Si l'exécutif dit s'être efforcé, ces dernières années, de «compresser au maximum» les charges sous sa responsabilité, il annonce de nouvelles dépenses: transformation du collège, nouveau règlement d'aménagement du territoire et «forte augmentations des frais d'enseignement».

Le Conseil communal aurait enfin bien accueilli la révision, durant cette législature, du plan d'aménagement local et l'ouverture à la construction des surfaces disponibles. Il voyait son «salut» à travers ces mesures. Il constate aujourd'hui qu'elles n'entreront en vigueur qu'en 2012. /jmp



CHÂTEAU DE VAUMARCUS Des soucis pour la commune. (ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

GENEVEYS/COFFRANE

Fusion ou hausse d'impôt

Si la fusion des communes du Val-de-Ruz n'a pas lieu d'ici 2013, le Conseil communal des Geneveys-sur-Coffrane devra alors sérieusement examiner l'opportunité d'augmenter le coefficient fiscal de trois à cinq points. C'est en tout cas ce qu'il écrit dans son rapport à l'appui du budget 2011. Celui-ci prévoit un déficit de près de 99 000 francs.

Selon l'exécutif, les investissements passés (amortissements et intérêts passifs), et notamment le centre sportif, représentent plus de 10% des quelque 5,4 millions de francs de charges actuelles.

Quant aux autres dépenses, l'exécutif dit avoir fait, avec la commission financière, le tour des économies possibles si la commune ne veut pas prêter ses services à la population ni son patrimoine. Du côté des revenus, malgré la reprise économique, la commune ne s'attend pas à une hausse des impôts payés par les personnes physiques, alors que la recette découlant de l'impôt des sociétés est encore très floue.

Ce budget sera soumis jeudi soir au Conseil général. Celui-ci se prononcera aussi sur un projet de règlement des subventions accordées aux sociétés à but non lucratif, aux institutions, aux étudiants d'écoles très spécialisées de haut niveau et aux transports. Ce document représentera à long terme une base légale qui faisait jusqu'ici défaut, alors même que la commune est très sollicitée pour des aides.

Le total des subventions versées ne devrait pas dépasser 35 000 francs par an. /axb

BUDGET 2011

Equilibre aux Hauts-Geneveys

Avec seulement 5300 francs de déficit sur trois millions de charges, le budget 2011 de la commune des Hauts-Geneveys est jugé excellent par l'exécutif. Il le présentera le 16 décembre au Conseil général.

Ce quasi équilibre est expliqué par une gestion rigoureuse, les économies dues à l'adhésion au syndicat des eaux Multiruz, une stabilité voire une légère augmentation des rentrées fiscales et la bonne rentabilité du patrimoine forestier communal. Mais, face notamment aux reports de charges de l'Etat, le Conseil communal écrit dans son rapport qu'il s'agit de rester très prudent dans la gestion. /axb

ATTEIGNEZ DE NOUVEAUX BUTS – SANS RESTRICTIONS.

JEEP® COMPASS LIMITED

Moteur diesel 2,2 l CRD avec FAP, 163 ch/120 kW (cat. C)², 6,6 l/100 km, CO₂: 172 g/km³ ou moteur essence 2,4 l avec boîte à variation continue CVT, 170 ch/125 kW (cat. E)², CO₂: 203 g/km³, traction intégrale Freedom-Drive à commande électronique

dès CHF 43 200.–¹



Leasing
4,9%



JEEP® PATRIOT LIMITED

Moteur diesel 2,2 l CRD avec FAP, 163 ch/120 kW (cat. C)², 6,6 l/100 km, CO₂: 172 g/km³ ou moteur essence 2,4 l avec boîte à variation continue CVT, 170 ch/125 kW (cat. F)², CO₂: 210 g/km³, traction intégrale Freedom-Drive à commande électronique

dès CHF 42 450.–¹



SWISS FREE SERVICE
10/100 000

¹ Prix conseillé TVA comprise / ² Catégorie de rendement énergétique. Spécifications techniques complètes sur www.jeep.ch / ³ Moyenne pour l'ensemble des voitures neuves en Suisse, toutes marques et tous modèles confondus: 188 g/km / Dans la limite des stocks disponibles ou jusqu'à nouvel ordre, sous réserve de modifications des prix. Consultez votre conseiller de vente pour plus d'informations. Tous les visuels et spécifications sont conformes aux informations disponibles au moment de l'impression. / * Exemple de leasing: MY10 Jeep, Patriot 2,4L CVT Limited, 170 ch/125 kW, cat. F, CO₂: 210 g/km, prix de vente au comptant (net) CHF 42 450.–, mensualités de leasing à partir de CHF 429.– TVA incluse, acompte de 25%, durée du contrat 48 mois, 10 000 km/année, intérêt annuel effectif 4,9%, assurance casco complète obligatoire (non comprise). Une offre de Chrysler Group Financial Services. Un octroi de crédit est interdit s'il provoque un surendettement du consommateur.

Etoile Automobile SA 2016 Cortaillod | Tél. 032 729 02 90 | www.etoile-automobile.ch

Jeep®

MÉTIER DE
LA CONSTRUCTION

Bâtir solide



B. Cuche

Entreprise de maçonnerie
Chape liquide

Montagne 20 • La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 913 14 75 • Natel 079 219 14 75

132-238113

WEGMULLER & FILS

Meuquex 51 Natel 079 449 09 00/01
2300 La Chaux-de-Fonds Tél./Fax 032 926 05 08

Maçonnerie – Carrelage
Transformations béton armé
Chapes liquides – Terrassements
Assainissement de radon
Forage de trous de ventilation
Travaux de déneigement 132-235916

L'Impartial arc
PRESSE

Editeur:
Jacques Matthey

Rédacteur en chef (resp.):
Nicolas Willemin

RÉCEPTION

14, rue Neuve,
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 910 20 00

Ouverture: du lundi au vendredi 7 h 45 - 12 h
et 13 h 45 à 17 h 00.

ABONNEMENTS

Tél. 032 910 20 40
Fax 032 910 20 49
Adresse E-mail: clientele@l'impartial.ch
Tarifs pour la Suisse
3 mois Fr. 99.50 **6 mois** Fr. 190.– **12 mois** Fr. 359.–
Y compris TVA 2,5%.

PUBLICITÉ

Régie des annonces:
Publicitas SA – 14, rue Neuve,
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 910 20 50
Fax 032 910 20 59

Ouverture: du lundi au jeudi 7 h 45 -
12 h et 13 h 45 - 17 h 30, vendredi
jusqu'à 17 h.
Délais: 2 jours avant la parution à 12 h.
Edition du lundi: jeudi à 12 h.

Avis mortuaires, naissances et tardifs:

Du lundi au vendredi, les avis
susmentionnés sont à remettre à la
réception de Publicitas. En dehors des heures
d'ouverture (jusqu'à 19 h) ainsi que
les dimanches et jours fériés, (de 16h30
à 19 h), ils doivent être communiqués par
téléphone au **032 723 53 97**, par fax
au **032 723 53 09** ou par e-mail
à l'adresse carnet@l'impartial.ch.

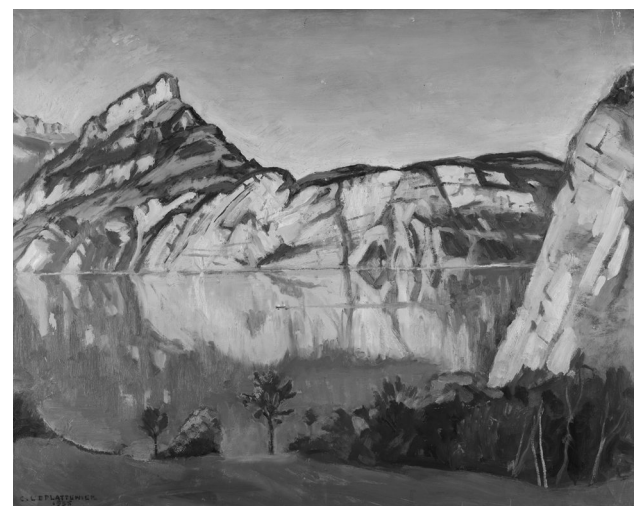
AVIS DIVERS



www.galartis.ch

55 | 56 | 57 | GALARTIS vente aux enchères, Martigny, vendredi 17 et samedi 18 décembre Maîtres anciens | art international | art abstrait et contemporain | bibliophilie | art suisse | Exposition: Hôtel des ventes, Bois-Genoud 1, CH-1023 Lausanne-Crissier du 9 au 15 décembre.

58 | GALARTIS vente aux enchères, Lausanne-Palace, lundi 20 décembre vintage | Exposition: Grand-Chêne 8, CH-1002 Lausanne du 15 au 19 décembre.



L'ÉPLATTENIER CHARLES, Paysage lacustre, 1935,
huile sur carton, 81 x 99 cm. Sera vendu aux enchères à Martigny.

GALARTIS SA, CATHERINE NIEDERHAUSER & PIERRE ALAIN CRETENAND
Grand-Chêne 8, CH-1002 Lausanne, T +41 (0) 21 312 98 18
Grand-Pont 17, CH-1950 Sion, T +41 (0) 27 322 00 50, F +41 (0) 27 322 02 50
Bois-Genoud 1, CH-1023 Crissier, T +41 (0) 21 695 25 25, F +41 (0) 21 695 25 20
contact@galartis.ch

Une piqûre aux grands effets:
Donnez de votre sang

Centre de transfusion: LA CHAUX-DE-FONDS - Rue Sophie-Mairet 29 - Tél. 032 967 20 37

DIPLOME

CEFCO
SPÉCIALISTE EN FORMATION CONTINUE

ASSISTANT - E EN MANAGEMENT D'ENTREPRISE

Complément indispensable à toute personne qui souhaite acquérir
ou développer ses compétences pour évoluer vers des fonctions
telles que :

- Assistant-e auprès d'un cadre dans une grande entreprise
- « Bras droit » d'un patron dans une PME

Dès janvier 2011

Cours en soirée : 1 fois par semaine

NOUVEAU
Cours intensif
en journée !

COURS à Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Sion

www.cefco.ch

0848 413 413

EDUQUA

GRAND CONCOURS L'EXPRESS L'Impartial

Mais où est donc passé le Père Noël?

AIDEZ-NOUS À RETROUVER LE PÈRE NOËL DANS LES PAGES
DE L'EXPRESS OU DE L'IMPARTIAL ET GAGNEZ PEUT-ÊTRE
UN DES NOMBREUX BONS D'ACHAT À LA MIGROS.

COMMENT PARTICIPER? Composez par SMS aujourd'hui jusqu'à 16h le message suivant:

DUO NOEL 07 suivi du **numéro de la page** où vous avez trouvé le portrait du Père Noël dans cette édition. Ajoutez
vos coordonnées (**nom, prénom et adresse**) et envoyez votre message au numéro **363** (Fr. 1.–/SMS).

EXEMPLE: si vous avez trouvé le Père Noël en page 12, composez **DUO NOEL 07 12 Pierre Dupont rue Neuve 14 2300 La Chaux-de-Fonds** et envoyez votre SMS au **363** (Fr. 1.–/SMS).

Vous pouvez également nous apporter aujourd'hui jusqu'à 16h dernier délai, une carte postale avec le code du jour **DUO NOEL 07** suivi du **numéro de la page** où
vous avez trouvé le portrait du Père Noël suivi de vos coordonnées (**nom, prénom, adresse et No de téléphone**) à déposer dans la boîte aux lettres de L'Express,
rue de la Pierre-à-Mazel 39 à Neuchâtel ou de L'Impartial, rue Neuve 14 à La Chaux-de-Fonds.

Jouez également par internet: www.arcinfo.ch/concoursnoel

Règlement: un tirage au sort aura lieu chaque jour. Les gagnant(e)s seront avisés personnellement. Les collaborateurs de la SNP SA et les entreprises associées ainsi que leur famille proche ne sont pas autorisés à participer. Les bons d'achat ne peuvent pas être convertis en espèces. Toute correspondance et tout recours juridique sont exclus.





DAVID MARCHON

SAIGNELÉGIER

Séance publique sur le projet de la Gruère

Dans le cadre du projet de valorisation du site de l'étang de la Gruère, une séance d'information a lieu ce soir à l'Hôtel de ville de Saignelégier (20h15). Par ailleurs, une exposition relative au même sujet se tient durant les mois de décembre et janvier au Centre Nature Les Cerlatez (www.centre-cerlatez.ch). /gst

ANALYSE

L'eau jurassienne est d'excellente qualité

Les Jurassiens sont rassurés: ils peuvent boire de l'eau du robinet en toute sérénité. Le canton a sondé ses 119 sources et nappes d'eau potable. Les résultats de cette première suisse sont excellents. Glouglou!

GÉRARD STEGMÜLLER

Une eau brute d'excellente qualité, excepté les (rares) exceptions qui confirment la règle. Et encore, celles-ci sont sans danger pour le consommateur. Le chimiste cantonal Claude Ramseier bombait le torse hier en commentant les résultats de l'analyse dont les échantillons ont été prélevés en juin et octobre 2010, en périodes d'épannage.

Les 119 sources et nappes d'eau brute destinées à l'utilisation en tant qu'eau potable sont quasi toutes en parfaite santé. Dans 69% des sources passées au crible – cette surveillance simultanée de toutes les eaux du canton est une première au niveau national – les chimistes munis d'un appareil dernier cri n'ont décelé aucune trace de pesticide. Dans 27% des cas, les résidus mesurés étaient en dessous des normes légales. Cinq sources ne répondaient pas aux normes fédérales. Une n'est plus utilisée et une autre est sous contrôle, de façon à éliminer les pesticides. Les trois autres sources contenant des concentrations trop élevées sont toutefois sans danger pour la santé.



Eau du robinet Entre elle et une bouteille achetée en magasin, le chimiste cantonal Claude Ramseier a rapidement choisi. (ARCHIVES)

Des résultats rassurants donc, qui confirment en fait ceux réalisés antérieurement. Mais pour Claude Ramseier, il s'agit d'arroser cette bonne nouvelle comme il se doit, «le canton du Jura se trouvant au départ dans une situation défavorable, à cause d'une mauvaise filtration du terrain. Et comme la région possède une forte activité agricole, les résultats sont d'autant plus concluants».

Chef du Service de l'environnement, Jacques Gerber partageait bien évidemment cet enthousiasme. Attention toutefois à ne pas couper le robinet en si bon chemin: «Nous devons continuer l'éducation et l'information dans la recherche et le progrès technique. Depuis 25 ans, on a en quelque sorte assisté à une écologisation de l'agriculture. Mais nous devons encore sensibiliser les paysans avant la période hivernale.»

Jacques Gerber a rappelé que depuis 25 ans, les agriculteurs ont l'obligation d'obtenir un permis de traiter. L'interdiction d'utiliser des herbicides remonte à 1986 pour les collectivités, à 2001 pour les privés. «Eh bien, selon une statistique fédérale, plus de 40% des collectivités continuent d'en utiliser. Les 53% des propriétaires de jardin n'ont jamais entendu parler de cette interdiction. Les cas les plus flagrants demeurent les cimetières. Les gens ne supportent pas l'herbe indésirable dans ces endroits.»

Domaine sensible. /GST

FESTIVAL

Basse'court les rues!, c'est fini

Il n'y aura pas de quatrième édition de Basse'court les rues! Les organisateurs du festival ont communiqué la nouvelle hier. L'information n'est guère surprenante. La troisième édition du début juillet 2010 a laissé un trou au niveau financier. Une perte de plusieurs milliers de francs, comblée en grande partie grâce à un sponsor et par des membres de l'organisation.

Le rendez-vous se voulait innovant. Durant trois jours, une quarantaine de groupes se produisaient sur cinq scènes montées dans les rues du village. L'entrée était gratuite jusqu'à 16 ans. Mais pour la première fois cette année, un prix d'entrée de 10 francs avait été demandé. Trop cher pour de nombreuses personnes, qui

ont alors boudé la manifestation. Les milliers de spectateurs escomptés ne se sont pas pointés. Au grand désarroi du président Jack Aubry, qui évoquait un prix «symbolique».

La collaboration entre les sociétés locales et les organisateurs n'a pas pris non plus. Au point que ces mêmes sociétés ont créé un comité dans le but d'organiser une fête du village «classique», aux mêmes dates et emplacements du festival Basse'court les rues! Le comité de ce dernier déplore ne pas avoir été mis dans la confidence. Mais il n'entend pas en rajouter, évitant ainsi de se lancer «dans une polémique et un conflit inévitable».

Jack Aubry ne baisse pas les bras pour autant. Il assure que lui et son équipe sont prêts à

repartir: «Une édition 2012 pourrait être envisageable, puisque différents cantons romands se sont intéressés à notre manifestation. Mais ce qui est sûr, nous n'allons plus nous occuper de l'aspect financier. Il devient très difficile de réunir quelque 200 000 francs, budget du festival. Notre concept tient la route. Nous sommes capables de le proposer clef en main. Pour le moment, nous en sommes aux approches. Il n'y a rien de concret. Mais les choses pourraient évoluer par la suite.»

Après le Tropicana, Bassecourt perd une deuxième manifestation d'envergure. Cet arrêt repose la sempiternelle question du bénévolat et de la gratuité d'un rendez-vous musical et festif. /gst

CRITIQUE

Montfaucon

Joyeux roucoulement des voix et des bois

La neige tombe; l'église se remplit... un peu. Soudain, mais sans précipitation, bassons et hautbois se mettent à chanter à l'unisson des voix humaines. Et la magie du concert commence sa lente et salutaire action sur l'auditoire! C'est ainsi qu'a débuté dimanche à Montfaucon, le concert du chœur chaux-de-fonnier Domenico, dirigé par Maryclaude Huguenin.

La mise en bouche consistait en un psaume d'Heinrich Schütz («Lobe den Herren») pour chœur, solistes, hautbois et orgue. Pris en étau entre les choristes disposés devant le maître-autel et les autres intervenants placés en tribune, le public fut ainsi sollicité de tous côtés.

Puis vint le plat de résistance: la très optimiste «Messe des hautbois» de Michael Haydn. Composée pour la Toussaint, à une époque où cet office était particulièrement resplendissant, la partition de Haydn est conçue pour quatre solistes, un ensemble de bois (hautbois, cor anglais, basson, douciane) un orgue et, naturellement, un chœur! Cette instrumentation des plus originales comporte de fortes inflexions «noélistes».

Le style du compositeur autrichien est d'une galanterie délicate, osant même (dans le Benedictus notamment) des esquisses de valse. Il fait alterner avec un sens inné de

l'équilibre, massifs vocaux et réponses solistiques. S'il est vrai que les églises baroques étaient des «antichambres du ciel», la musique qui leur correspond historiquement illustre à merveille les tribulations innocentes d'une cour angélique. Les voix de Sylvie Perroud, Annina Haug, Pierre-Emmanuel Ruedin et Francesco Biamonte contribuent par leur équilibre et leur ferveur à une émouvante illustration de la «Communion des saints» que cette messe est censée dépeindre.

Petite précision liturgique: le psaume de l'office de la Toussaint (Timete Dominum) fut intégré dans le corpus de la Messe de Haydn à son emplacement canonique, après le Gloria. Comme ce psaume était aussi de Michael Haydn, la cohabitation en fut des plus naturelles. Le septuor de hautbois Les Folastries emmenés par la pétulante Nathalie Gullung, ainsi que l'organiste Robert Märki, surent conférer à l'ensemble, l'élan et la légèreté que requiert ce style musical.

Un grand bravo à Maryclaude Huguenin, directrice, qui a magnifiquement préparé les interprètes en leur transmettant cette joie de chanter et de jouer sans laquelle la musique galante – ainsi que beaucoup d'autres! – passerait complètement à côté de sa mission.

Georges Cattin

En bref

LE NOIRMONT

Sortie du calendrier de la SEN

Tiré à 120 exemplaires, le calendrier 2011 de la Société d'embellissement du Noirmont (SEN) est à présent disponible. Le thème de cette édition porte sur les divers clichés de la commune. Disponible dans les commerces et au 079 224 22 83. /gst

Cinéluarne en eaux troubles

Cinéluarne au Noirmont propose, ce soir à 20h30 dans le cadre de ses réputés Mardis, «En eaux troubles», long métrage réalisé en 2008 par le réalisateur scandinave Erik Poppe. Culpabilité et pardon, bien et mal, mensonge et vérité s'entremêlent dans ce film qui a obtenu de nombreux prix dès sa sortie. /comm-réd

LES BOIS

On parlera de la commune unique demain soir

La deuxième séance publique d'information sur le projet de commune unique aux Franches-Montagnes a lieu demain soir à la halle de gymnastique des Bois (20h15). Comme aux Genevez il y a trois semaines, le comité de pilotage présentera l'état de ses analyses. Plusieurs maires, employés communaux et spécialistes intégrés dans les groupes de travail seront présents. Après des présentations relativement brèves, la discussion pourra être utilisée. Renseignements sur www.franchesmontagnesavenir.ch. /comm-réd

VERGLAS

Huit accidents dans le Jura, dont sept sur l'A16

Entre dimanche et hier matin, la police cantonale jurassienne a recensé huit accidents de la circulation, dont sept sur l'A16. Bien que certains furent spectaculaires et ont entraîné plusieurs véhicules, aucun blessé n'est à déplorer. Malgré le salage abondant et régulier des Ponts et chaussées, la pluie peut se transformer en glace en cas de basses températures. /comm-réd

TRAMELAN

Décès de la doyenne du Jura bernois

Doyenne du Jura bernois, Jeanne Alice Rossel-Mathez s'en est allée hier matin peu avant le lever du jour dans sa 108e année. Son décès a généré une grande tristesse et une vive émotion au sein du personnel, de la direction et des résidents du home des Lovières à Tramelan, institution où la défunte était entrée en juillet 2006. Son départ laissera un grand vide auprès de sa famille, plus particulièrement pour son fils Paul-André qu'elle a eu le bonheur de voir une dernière fois dimanche soir. Elle n'a jamais eu de télévision, ni de radio à son domicile. /mbo-réd

PORRENTRU

Happé par le CJ

Un homme de 57 ans domicilié à Porrentruy a été happé par le train CJ dimanche vers 20h au passage à niveau piétonnier non gardé au lieu dit «La Maltière», situé entre la patinoire et la gare de Porrentruy. La victime a été projetée dans le lit de l'Allaine. Malgré la rapide intervention des premiers secours, elle est décédée sur les lieux du drame.

Le malheureux n'a pas pu être identifié immédiatement. Il l'a été plusieurs heures plus tard après diverses investigations. L'homme était un habitant du quartier. /gst-comm



SAINT-IMIER

Un départ canon pour Saintimania

Les traditionnelles prélocations de Saintimania ont une fois encore connu un beau succès. Près d'un millier de billets ont été vendus samedi en trois heures. Les chiffres des années passées ont ainsi été légèrement dépassés. Il reste des places pour les six représentations des 14, 15, 16, 20, 21 et 22 janvier 2011. /comm

ÉCONOMIE

Les heures supp' font grogner à la Boillat

Après avoir fortement chômé pendant la crise, les ouvriers de la Boillat à Reconvilier enchaînent les heures supplémentaires pour tenter de livrer à temps les commandes. Beaucoup se plaignent et dénoncent le manque de reconnaissance de la direction.

PHILIPPE OUDOT

«**D**u boulot? Depuis bientôt un an, on en a par-dessus la tête! La direction n'arrête pas de nous demander de bosser le samedi, et beaucoup commencent à en avoir marre», soupire X. Y., un ouvrier de la Boillat. En fait, depuis ce printemps, l'organisation des heures supplémentaires est réglée par le biais de l'horaire Flex, adopté par l'assemblée du personnel en avril dernier.

Le temps de travail est en fait annualisé à 2080 heures, avec un bonus-malus de plus ou moins 100 heures. Si, en fin d'année, un employé a un solde positif de 200 heures, l'entreprise lui en paie 100 au tarif d'heures supplémentaires et il recommence l'année suivante avec un solde positif de 100 heures. A Dornach, ce système a permis de mettre fin au chaos qui régnait. La gabegie était telle que Swissmetal avait été contraint de vendre des bâtiments à Dornach pour pouvoir payer les heures supplémentaires de ses employés...

Du côté de Reconvilier, les collaborateurs ne sont de loin pas tous convaincus des bienfaits de l'horaire Flex. «On peut nous faire travailler jusqu'à 20 samedis par an!



SWISSMETAL BOILLAT Une bonne partie du personnel en a marre de devoir toujours en faire davantage sans que la direction fasse le moindre geste. Certains souhaitent mettre fin à l'horaire Flex. (ARCHIVES)

Compte tenu des vacances et des jours fériés, c'est presque un samedi sur deux! Officiellement, l'employé doit donner son accord, mais en réalité, ce n'est pas le cas. Résultat: beaucoup de collègues sont à cran, d'autant que la direction nous met sous pression, exige sans cesse d'augmenter les tonnes produites, et nous menace de fermer le site si nous n'y parvenons pas. On a l'impression que cet horaire Flex est une façon déguisée de réintroduire la semaine de 45, voire de 48 heures!», s'insurge X. Y.

Secrétaire d'Unia Transjurane, Jean-Pierre Chapuis comprend qu'il y ait une certaine grogne mais il faut un certain temps pour

que tout roule sans encombre, explique-t-il. Si les premiers mois ont été chaotiques, il estime que le premier bilan dressé cet été était positif. Après discussion, la direction avait même accepté d'engager une vingtaine de collaborateurs temporaires afin de renforcer l'équipe de production, forte d'environ 120 personnes. Il note toutefois que la direction, les commissions, les syndicats et l'association patronale Swissmem se retrouveront prochainement pour faire le bilan de l'horaire Flex. S'il était vraiment globalement négatif, il serait toujours possible de le dénoncer.

A la Boillat, la frustration est d'autant plus grande que la direction a d'ores et déjà repor-

té au début de l'année prochaine les premières discussions en vue d'une revalorisation des salaires.

Sandra Meier, cheffe de la communication de Swissmetal, indique que l'entreprise s'efforce de s'en tenir à l'horaire Flex, mais elle est parfaitement consciente que les collaborateurs sont appelés à faire de nombreuses heures supplémentaires. Alors pourquoi ne pas renforcer les effectifs? «Nous avons évalué la situation et y a quelques semaines et reconnaissons qu'il y a un besoin. Dès lors, nous sommes conscients qu'on ne pourra pas augmenter la production sans engager des forces supplémentaires.» /POU

WILLY HAAG

Souvenirs d'autopsie et premier roman



CAVES PORRET Willy Haag (à droite) a choisi de présenter son livre dans les caves du domaine des Cèdres, à Cortaillod, où son héros a travaillé comme journalier. A gauche, l'éditeur Derck Engelberts. Au milieu, le viticulteur-encaveur Pierre-André Porret. (RICHARD LEUENBERGER)

«Le cadavre du vendangeur s'était échoué non loin du port de Montmollin. Quand j'ai ouvert le crâne, une odeur de gnôle a envahi la salle. Son médecin traitant s'est écrié: Nom de dieu nom de dieu, quelle cuite!»

Willy Haag, 84 ans, biochimiste, député au Grand conseil neuchâtelois durant 24 ans, collectionneur de marteaux, a aussi œuvré comme... assistant du médecin légiste cantonal. Il détaille la scène, authentique (!), au millimètre d'épiderme près, dans son premier roman «Qui m'a tué?», sorti vendredi passé.

«Ce livre est parti du souvenir de cet homme que j'ai autopsié dans les sous-sols de la salle des fêtes de Cortaillod. Un obscur ouvrier-vigneron, mort mystérieusement à 42 ans, en 1960. Cinquante ans après, c'est comme si son fantôme était venu me hanter. Je me suis pris d'affection pour ce bonhomme. J'ai voulu en savoir plus sur sa vie.» Tâche difficile. Bègue, atteint de strabisme, son héros était plutôt du genre solitaire. Peu de gens l'ont vraiment connu. Mais le gentleman autopsieur, son monocle fidèlement attaché autour du cou, ne lâche pas son os. «J'ai pu interroger des personnes qui l'ont côtoyé. Comme Pierre-André Porret,

du domaine des Cèdres, à Cortaillod, chez qui le vendangeur travaillait comme journalier. Ou des membres du club de foot local, où il jouait. Cet homme noyait sa solitude dans l'alcool, 4-5 litres de piquette par jour! La honte est destructrice, je sais de quoi je parle, j'ai moi-même été bègue.»

Au fil d'anecdotes sur la vie neuchâteloise de 1945 à 1960, Willy Haag recompose le passé de son cadavre, devenu une âme flottante dans l'au-delà.

«Même s'il y a une part de fiction, tous les épisodes historiques sont authentiques. Ce roman témoigne du quotidien des gens délaissés par la grande Histoire, mais qui en disent beaucoup sur leur époque», décrit l'éditeur Derck Engelberts. «Recueillir ce genre de témoignages est le but de la collection Feuilles de vies, à laquelle appartient l'ouvrage.»

Si le chapitre de l'autopsie reflète certainement lui aussi des aspects de l'époque du vigneron, Willy Haag raconte que «l'éditeur aurait voulu supprimer certains passages... Mais bon, après tout, ce n'est pas grand-chose, comparé à ce que montrent certaines séries TV de nos jours!» /ssa

*Editions Attinger

NEUCHÂTEL

Oui à la vente des Charmettes

Par 131 voix contre 21, les paroissiens réformés de Neuchâtel ont accepté, dimanche, de remettre le sort de la chapelle des Charmettes entre les mains du Conseil synodal de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (Eren). Ce lieu de culte devrait être vendu à la Ville qui songe à y installer un lieu d'accueil parascolaire (notre édition du 30 novembre).

Le vote s'est déroulé à bulletins secrets simultanément à la collégiale et au temple du Bas. «Le même texte a été lu aux deux endroits», précise Catherine Bosshard, présidente du Conseil paroissial de Neuchâtel.

Les paroissiens se sont engagés à ne plus utiliser la chapelle des Charmettes dès le 31 décembre. Si le Conseil paroissial sera associé aux démarches futures, il appartiendra au seul Conseil synodal de mener des tractations avec la Ville.

Conseiller communal en charge de la jeunesse, Daniel Perdrizat se dit «satisfait et soulagé» de ce vote. «Je craignais que la décision de Philip Morris International (ré: de ne plus payer d'impôts ecclésiastiques) n'influe sur la votation des paroissiens. Ce ne fut pas le cas, tant mieux. Nous pouvons ainsi aller de l'avant, même s'il est trop tôt pour dire de quelle manière.» /flv

CANTON DE BERNE

Le nombre de pauvres augmente

Le nombre de personnes touchées par la pauvreté dans le canton de Berne ne cesse d'augmenter. Ce phénomène concernait près de 100 000 personnes en 2008. Pour les autorités, une intégration durable sur le marché du travail permet d'éviter la précarité. Le taux des personnes pauvres ou menacées de pauvreté a passé de 10,8% à 12,5% de la population en sept ans (2001-2008), révèle un rapport sur ce thème dévoilé hier. Le nombre des personnes vivant dans la précarité augmente donc même lorsque la conjoncture économique s'améliore.

Pour le président du Conseil exécutif Philippe Perrenoud, la pauvreté n'est donc pas une conséquence des phases de mauvaise conjoncture économique. Ce phénomène qui touche toujours plus de Bernois est donc aussi un problème structurel. Une personne dont le revenu annuel est inférieur à 23 084 francs est considérée comme pauvre et celle dont le revenu annuel est inférieur à 27 700 francs est menacée de pauvreté. Ces montants correspondent au revenu dont dispose un ménage d'une personne pour couvrir ses besoins, y compris logement et assurance maladie.

En 2008, pas moins de 57 000 ménages pour un total de 97 000 personnes étaient pauvres ou proches du seuil de pauvreté. Les 18-25 ans sont surreprésentés parmi ceux faisant appel à l'aide sociale. Le rapport note qu'il ne s'agit pas de jeunes peu enclins au travail puisque 22% d'entre eux ont une activité professionnelle et 27% suivent une formation. La détérioration de la situation des couches les plus défavorisées de la population s'explique par leur grande difficulté à s'insérer sur le marché du travail, souligne le rapport. A cela s'ajoute que la pauvreté n'est pas un

phénomène de courte durée. En moyenne, on reste pauvre pendant quatre ans.

Pour le gouvernement, plus une personne reste longtemps en situation précaire, moins elle a de chances de voir sa situation financière s'améliorer. Une condition pour éviter de sombrer dans la pauvreté est de rester intégré sur le marché du travail et de disposer ainsi d'un revenu. Le canton va élaborer un plan de lutte d'ici 2012. Il s'agira notamment d'envisager l'accompagnement des adolescents après leur formation jusqu'au moment où ils trouvent une solution professionnelle. /ats

Pour une semaine à prix réduits.

Du mardi 7 décembre au samedi 11 décembre 2010, dans la limite des stocks disponibles



Pour une surprise de l'Avent chaque jour différente.

Du 30.11 au 24.12 sur TSR1, après le téléjournal et avant la météo, et sur www.coop.ch.

Prix choc

40%
de moins



2.60
au lieu de 4.60

Oranges blondes, Espagne, le filet de 2 kg (1 kg = 1.30)

1/2
prix



1.95
au lieu de 3.90

Salades baby, Espagne, le sachet de 6

1/2
prix



le kg
13.50
au lieu de 27.-

Palette Quick Coop, env. 1 kg en libre-service

40%
de moins



9.90
au lieu de 16.55

Viande de bœuf hachée Coop, Suisse/Allemagne, 920 g (100 g = 1.08)

33%
de moins



le kg
16.50
au lieu de 25.-

*Fromage à raclette Mazot, en tranches, préemballé, env. 400 g

Prix choc
40%
de moins



le kg
15.60
au lieu de 26.-

*Daurades royales entières, poisson d'élevage, France/Grèce/Turquie, 2 pièces en libre-service

40%
de moins



8.40
au lieu de 14.-

Huile d'olive extra vierge Filippo Berio, 1 litre

45%
de moins



3.95
au lieu de 7.20

Farine blanche Coop, 4 x 1 kg

40%
de moins



8.30
au lieu de 13.90

Toblerone One by One panaché, 560 g

1/2
prix



5.-
au lieu de 10.-

Jus d'orange hohes C, 4 x 1 litre

1/2
prix



sur tous les mouchoirs Kleenex à partir de 2 produits au choix

p. ex. Oval Expression, 64 pièces 1.95 au lieu de 3.90

* En vente dans les grands supermarchés Coop

Pour profiter davantage. www.supercard.ch



Toutes les actions sur votre portable: mobile.coop.ch

coop

Pour moi et pour toi.



NEUCHÂTEL
Une chorale franco-américaine chante le gospel
 Quelque 150 choristes de Franche-Comté et de Virginie (USA) donneront un concert de gospel demain à 20h au temple du Bas, à Neuchâtel. Ce concert s'inscrit dans les échanges culturels réguliers entre les villes jumelées de Neuchâtel et Besançon. Au programme: des chants du répertoire classique. Réservations au 032 717 79 07. /réd

Pour Isabelle de R., une tenue correcte est toujours exigée

Depuis qu'Isabelle de R. a plaqué son poste de business woman pour vivre «son rêve de gosse», elle emmène le public dans un univers un peu bourge et politiquement correct. Théâtre du Pommier, demain à 20h30. /réd

L'HEURE BLEUE

OCL et Marc Pantillon, paroles avant les notes

L'Orchestre de chambre de Lausanne, dirigé par Christian Zacharias, se produira demain à L'Heure bleue à La Chaux-de-Fonds. L'invitation de l'OCL à Marc Pantillon, pianiste, est un joli coup de chapeau aux forces vives de la région.

DENISE DE CEUNINCK

L'Orchestre de chambre de Lausanne a été créé en 1942 par Victor Desarzens. Placé sous la baguette de chefs de renom et sous la férule de compositeurs tels que Paul Hindemith et Frank Martin, l'OCL est dirigé depuis dix ans par Christian Zacharias. L'ensemble donne une centaine de concerts par an dans les salles d'Europe et du monde. Invité chaque année au Théâtre des Champs-Élysées à Paris, on le retrouve dans les festivals, d'Edinburgh, à San Sebastian et jusqu'à l'Athénée de Bucarest.

En 2008, lors d'une mémorable tournée, l'OCL a conduit «Carmen» de Georges Bizet du nord au sud du Japon. Les affinités de l'OCL avec ce compositeur sont profondes. Christian Zacharias se réjouit d'offrir au public neuchâtelois une version de concert de «L'Arlésienne» de Bizet, mélodrame tiré des «Lettres de mon moulin» d'Alphonse Daudet. Cette nouvelle sélection de prélude, pastorale et autres farandoles, sied parfaitement à la physionomie de l'OCL. L'orchestration originelle a été



MARC PANTILLON Le pianiste enseigne aux conservatoires de Lausanne et Neuchâtel. Il jouera demain avec l'Orchestre de chambre de Lausanne. (SP)

conçue pour un ensemble de 26 musiciens.

Autre pièce française au programme, «Aubade», concerto chorégraphique pour piano et 18 instruments, de Francis Poulenc. On sait avec quelle

sévérité le compositeur jugeait sa production.

Musique heureuse, ensoleillée, racée sous des dehors légers, Marc Pantillon et les 18 instrumentistes ajouteront leur témoignage au dossier.

Nul besoin de présenter ici Marc Pantillon. Néanmoins, il est né au Texas et il en porte encore les stigmates. Il aime vivre près de la nature. Il pratique la musique depuis sa plus tendre enfance. Sa mère, June Pantillon-Stokes, pianiste, a révélé dans la région, rappellez-le, l'œuvre pour piano de Frank Martin. Le problème lorsqu'on est issu d'une famille de musiciens depuis quatre générations, c'est qu'on ne pense pas qu'il serait possible de faire autre chose. La prise de conscience viendra plus tard!

Marc Pantillon a poursuivi ses études à Vienne, il a été remarqué par Paul Badura Skoda qui sera son mentor. Lauréat du prix de soliste de l'Association des musiciens suisses en 1987, il est de plus un partenaire apprécié en musique de chambre. Il enseigne aux conservatoires de Neuchâtel et Lausanne.

Le concert débutera par la Symphonie classique op 25 de Prokofiev. Par-delà les mots d'ordre politiques, les influences diverses, Prokofiev a trouvé dès sa jeunesse une écriture symphonique personnelle. Christian Zacharias, parmi les grands pianistes de l'heure, a débuté sa carrière de chef d'orchestre en 1992 à l'Orchestre de la Suisse romande. Depuis lors, il est sollicité par les principaux ensembles d'Europe et des Etats-Unis. /DDC

La Chaux-de-Fonds, L'Heure bleue, salle de musique, demain à 20h15

CONCERTS

Auberson emmène les élèves frappeurs



PASCAL AUBERSON L'artiste aux talents multiples sera le narrateur de «Rythme de vie» ce week-end au théâtre de L'Heure bleue. (KEYSTONE)

Du charisme, Pascal Auberson en a à revendre. Il sait tout faire, et bien, avec les tripes, toujours. Dans «Rythme de vie» que présente la Boîte-à-Frap! (BàF!) samedi et dimanche à L'Heure bleue de La Chaux-de-Fonds, il hérite du rôle principal, celui de narrateur. «Nous l'avons choisi parce qu'il est aussi musicien», relève Yannick Oppliger, cofondateur de la BàF!. «C'est un excellent pianiste et un percussionniste talentueux.»

Pour ce spectacle, qui célèbre les quinze ans de l'école privée, il fallait donc un musicien. Comment expliquer à un comédien qui manquerait de culture musicale que sa réplique commence à la huitième mesure? «Le comédien-chanteur a déjà travaillé avec des enfants, il a un bon feeling avec eux», note Yannick Oppliger. Les professeurs de la BàF! ont mis en scène, avec Pascal Auberson, le texte de l'écrivain Eugène pour les soixante élèves percussionnistes.

«J'avais déjà travaillé avec Eugène pour le spectacle «Rame» monté à Vidy», se sou-

vient Yannick Oppliger, qui est aussi batteur. «J'aime son écriture percussive, des phrases courtes qui claquent. J'apprécie aussi sa sensibilité, sa manière d'écrire. Il joue sur les mots, les contretemps.» Serge Rubi, professeur à la BàF!, a eu l'idée, la trame de «Rythme de vie.»

«Je crois que les parents seront touchés, Eugène parle de la vie mouvementée d'une famille. Le rythme quand tout va bien mais aussi quand survient l'imprévu: la maladie. Des situations souhaitées, d'autres non...»

Sur la base du texte, les profs de la BàF ont composé la musique en fonction du niveau de leurs élèves. Soixante jeunes frappeurs qui suivront Pascal Auberson dans la lumière créée par Dominique Dardant. L'histoire commence quand l'enfant est effrayé par son propre rythme cardiaque...

JEAN-LUC WENGER

La Chaux-de-Fonds, théâtre de L'Heure bleue, samedi 11 décembre à 20h30, dimanche 12 décembre à 17h30 www.boite-a-frap.com

AGENDA

espace = réduction de Fr. 5.- sur présentation de la carte Club espace

BEVAIX
>Exposition
Le Moulin
 Exposition Jean-Pierre Sergent. Ma-je 15-18h30. Sa 16h-18h. Jusqu'au 17.01.2011.

BOUDRY
>Musée
Musée de l'Areuse
 Exposition «1610-2010, la fontaine de la Justice à 400 ans». Ma-di 14h-17h45. Jusqu'au 28.11. Vitrine extérieure. Exposition de photos Michel Weissbrodt. «Les castors de l'Areuse». Toute la journée. Jusqu'au 28.02.2011.

CHEVENEZ
>Exposition
Courant d'Art
 Exposition A. Tapies, A. Sugnaux, J.-F. Comment, G. Oberson, J.R. Pombo, A. Jutard, K. Berkoud. Me-di 15h-18h. Jusqu'au 31.12.

CORCELLES
>Exposition
Galerie Arcane
 Ruth Tellenbach, peinture; Fr. et D. Shütz, peinture. Ma-ve 17h30-19h. Sa 14h-17h. Jusqu'au 11.12.

LE LOCLE
>Spectacle
K
 Casino-Théâtre. «La gentillesse est aujourd'hui la dernière forme de rébellion». Je 09.12, 20h30.

>Musée
Musée des beaux-arts
 Triennale de l'art imprimé contemporain. Vaste panorama de techniques, démarches et sujets, sur les mutations du domaine de l'estampe. Ma-di 14h-17h. Jusqu'au 13.02.2011.

Musée d'horlogerie - Château des Monts
 Collection de montres, pendules et automates. Collection Maurice Sandoz,

montres et automates. «Les temps de la Montre. «Les temps du Temps». Ma-di 14h-17h. Visite commentées sur rendez-vous. Jusqu'au 31.12.

COLOMBIER
>Exposition
Atelier-galerie Jean Devost
 Exposition de peinture «Petits formats, formats voyages». Me-di 10h-18h. Jusqu'au 12.12.

>Musée
Musée militaire, château
 Plonk et Replonk, féeries militaires 1515-2015, cinq siècles de résistance héroïque. Ma-di 10h-12h/14h-17h. Jusqu'au 19.12.

CORTAILLOD
>Exposition
Galerie Jonas
 Hommage à Paulo Röthlisberger, sculpteur. Me-sa 14h30-18h30. Di 14h30-17h. Jusqu'au 12.12.

HAUTERIVE
>Exposition
Galerie 2016
 Exposition Marc Jurt. «La nature sublimée». Peintures & gravures. Me-di 15h-19h. Jusqu'au 19.12.

>Musée
Musée Laténium
 Expo-flash «Entrez dans la tombe!». Ma-di 10h-17h. Jusqu'au 02.01

MÔTIERS
>Exposition
Musée Jean-Jacques Rousseau
 Exposition «Rousseau et l'utopie: intervention de l'artiste-peintre Anca Seel-Constantin. Avril-octobre: ma, je, sa, di 14h-17h ou toute l'année sur rendez-vous. Jusqu'au 12.12.

LA SAGNE
>Musée
Histoire du village et du canton
 Musée régional, histoire du village

et du canton. Chambre neuchâteloise. Salle dédiée à Oscar Huguenin. Ancienne horloge du clocher du temple. Ouvert chaque 1er dimanche du mois.

SAINT-IMIER
>Exposition
Relais culture d'Erguël
 Exposition Rudolf Dreher et Andres Meyer. «De la Pierre». Me-ve 14h-18h. Sa-di 14h-17h. Jusqu'au 12.12.

SÉPRAIS
>Exposition
Le Virage
 Exposition «Baz'Art 2010». Plusieurs artistes, divers expressions et techniques. Sa-di 15h-20h ou sur demande. Jusqu'au 19.12.

TRAVERS
>Musée
Mines d'asphalte du Val-de-Travers
 Visite guidée des galeries et présentation du Musée de la Mine. Di 12h30 et 14h30,

ainsi que tous les jours à 14h30 avec réservation obligatoire avant 11h. Groupes, toute l'année sur rendez-vous. Jusqu'au 31.03.2011.

VALANGIN
>Exposition
Moulin de la Tourelle
 Exposition «Rétrospective». Pour honorer l'œuvre et la mémoire de Jeanne Von Aesch, créatrice de la galerie. Peintures et sculptures de 20 artistes. Me-sa, 15h-18h30. Di 15h-17h30. Jusqu'au 19.12.

DELÉMONT
>Exposition
Arsenal espace d'Art
 Exposition Charles-François Duplain. Ve 17h-19h. Sa 10h-12h/14h/17h. Di 14h-17h, ou sur rendez-vous 032 422 50 22 ou 076 385 82 94. Jusqu'au 19.12.



PRÉVENTION

Comment profiter de son feu de bois sans danger

Un clip diffusé sur internet explique comment profiter d'un feu de bois sans s'intoxiquer. Le feu doit être allumé tel une bougie pour brûler de haut en bas. Il ne doit en outre contenir ni papier, ni carton, ni déchets, ni bois humide ou traité. Le clip figure sur les sites de la Ligue pulmonaire suisse et de la Ligue suisse contre le cancer. /ats

ENVIRONNEMENT

Les mers souffrent dans l'indifférence

Partout dans le monde, les mers se portent mal. Elles souffrent du réchauffement climatique et des atteintes massives que les hommes lui infligent. Des mesures urgentes s'imposent, dit le biologiste marin suisse Nikolaus Gelpke, alors que débute la 2e semaine de la conférence de Cancun sur le climat.

GABRIELE OCHSENBEIN
SWISSINFO.CH

«La mer est grande, sombre et hostile. Nous savons peu de choses des abysses, nous connaissons moins bien le fond de la mer que la Lune. Nous savons pourtant que la mer ne va pas bien. C'est une maladie dont la maladie ne cesse de progresser et pourtant personne ne la prend au sérieux», dit Nikolaus Gelpke, éditeur de la revue «Mare» à Hambourg. Le rapport de 200 pages du biologiste suisse sur l'état des mers se base sur les connaissances de chercheurs renommés et doit être considéré, selon les éditeurs, comme le fruit d'un consensus des spécialistes du monde entier.

La température et le niveau des mers montent, les glaciers fondent. Elles se dépeuplent et sont contaminées. Avec la globalisation, l'augmentation massive du trafic maritime pollue les mers et perturbe la faune. Cela, nous le savons par les médias. «Mais le public n'a pas encore vraiment pris conscience de la gravité de la situation», dit Nikolaus Gelpke. L'influence des changements climatiques sur les mers est particulièrement dramatique: «Plus de la moitié du CO2 que nous émettons s'y retrouve.



ALBÉDO Il ne faut pas sous-estimer la fonte des calottes polaires, car elles reflètent toujours moins de chaleur, moyennant quoi la terre se réchauffe plus vite. (ARCHIVES YANN HULMANN)

Elles absorbent chaque année plusieurs millions de tonnes de dioxyde de carbone. Cela a un effet positif: sans les mers, l'effet des changements climatiques serait beaucoup plus fort.»

Mais l'absorption du CO2 par les mers qui «sont immenses mais pas infinies» conduit à une acidification. Et cela a des conséquences négatives sur la faune et la végétation. «Les squelettes des animaux et les coquilles des mollusques deviennent plus mous, ce qui conduit à des mutations et à la disparition des espèces. Il est trop tard pour stopper cette évolution. Nous pouvons tout au plus la freiner», souligne Nikolaus Gelpke. Pour les hommes, cela a des conséquences graves, car les mers sont un important pourvoyeur de

«Le public n'a pas encore vraiment pris conscience de la gravité de la situation»

Nikolaus Gelpke

nourriture. Les poissons font partie de l'alimentation de base dans certaines régions.

Nikolaus Gelpke juge moins dramatique la lente montée du niveau des mers. «Il y aura certes des hommes qui devront déménager, mais nous, en Europe, pouvons réagir en construisant des digues. Ce sont encore une fois les plus pauvres qui seront frappés, par exemple au Bangladesh.» Il ne faut pas sous-estimer la fonte des calottes polaires, car elles reflètent toujours moins de chaleur, moyennant quoi la terre se réchauffe plus vite. «Cela mène à la désertification. Dans l'Europe du Sud, cette évolution est déjà en cours. On ne peut plus l'arrêter. Mais c'est l'Afrique qui est la plus durement touchée.» /GOC

L'Afrique victime de la surpêche européenne

En Afrique, les mers sont de moins en moins poissonneuses, disent les experts. «La politique de pêche de l'Union européenne (UE) a été si désastreuse ces dernières années que beaucoup d'espèces de poissons ont disparu ou disparaîtront bientôt. De plus, les quotas de pêche de l'UE ne sont pas respectés au large des côtes ouest-africaines, où les grandes flottes de pêche européennes se rendent quand elles ont atteint leurs quotas plus au nord. Elles écumant la mer, si bien que les pêcheurs autochtones n'ont plus de travail», constate Nikolaus Gelpke. La Commission européenne, qui veut mettre un frein à ce pillage ne parvient pas à s'imposer face aux lobbies de la pêche en France, en Espagne et au Portugal. Elle l'a même reconnu publiquement.

Des mesures urgentes sont

nécessaires pour mettre la pêche sauvage sous contrôle et créer des réserves afin que la population de poissons se rétablisse, comme cela a été décidé à la conférence de l'ONU sur la protection des espèces début octobre à Nagoya. La protection des océans est, selon les experts maritimes, une nécessité urgente et pas seulement pendant les bonnes périodes économiques. On devrait se soucier de la protection de l'environnement – spécialement des mers. «Ce n'est pas comme avec les prairies qu'on peut faucher et qui sont de nouveau là à la prochaine saison.»

Pour que quelque chose change, il faudrait une forte pression sur la politique internationale par les médias et une réelle sensibilisation du public. C'est peut-être cynique, mais selon le biologiste, «des

événements comme la catastrophe pétrolière dans le golfe du Mexique au printemps de cette année nous aident, parce qu'ils ouvrent les yeux des hommes. Les mers occupent malheureusement peu de place dans la politique. Avec elles, il n'y a pas d'élections à gagner, du moins pas encore.»

Le Suisse d'Hambourg a peu d'espoir que la conférence sur le climat dans la ville mexicaine de Cancun se termine sur un succès. Même si «son» rapport sur l'état des mers est déposé là-bas. «Ce sera comme à Copenhague: il n'y aura pas d'accord concret en raison de l'opposition des Etats-Unis, de la Chine et de l'Inde.» Aucun politicien ne peut se permettre de se dresser contre la Chine en pleine expansion. «Le profit et les visions à court terme ont la priorité dans la politique et l'économie.» /goc

Le cirque Royal attaqué par la protection des animaux

La Protection suisse des animaux (PSA) a déposé plainte contre le cirque Royal pour avoir, selon elle, laissé des bêtes enfermées 27 heures dans un camion sans eau et sans nourriture. Le cirque conteste les accusations. /ats

CRITIQUE

Livre

Traverser le miroir magique de Monet

On l'a dit et redit, si l'on veut comprendre et s'imprégner de l'œuvre de Claude Monet, il faut se mettre à l'école de son regard et suivre son parcours, unique, nouveau, tellement révolutionnaire qu'il ne cesse de le rester aux yeux de ses admirateurs. C'est ce que voulait déjà suggérer Marcel Proust en disant de Monet qu'il avait cherché à «traverser le miroir magique de la réalité».

Cette formule de quatre mots est inouïe, car de quel regard s'agit-il au juste pour être capable de «traverser» le miroir, magique, de la réalité?

Posons autrement la question: que désire nous faire voir Claude Monet dans ses paysages des quatre saisons, ses impressions de soleil levant, son jardin de Giverny et ses fleurs, les bords de la Seine et de la Tamise, les champs de tulipes ou Venise, et ce qui en sera l'aboutissement génial dans les fameux «Nymphéas», avec ses reflets d'arbres et de nuages? Rien d'autre que ce qu'on peut appeler des vecteurs de vitalité qui en sous-tendent la cohérence intérieure, non pas des objets visuels vus pour eux-mêmes, en tant que formes et qu'êtres propres, mais des sources et des supports d'énergie, uniquement traduits en vibrations colorées, saisis dans un mouvement aux infinies variations fugitives.

En peignant chacun de ces éléments composant les paysa-

ges, ce que Monet a réussi comme aucun autre avant lui, c'est à exprimer cette résonance interne au souffle-énergie qui les traverse, et dont chacun d'eux n'est qu'une individualité passagère. C'est cette résonance émanant de la tension des choses, et se libérant de la pure ressemblance, qui dégage cette dimension d'esprit à laquelle le monde entier est aujourd'hui sensible.

C'est ce projet et cette trajectoire extraordinaire de Monet que nous fait revivre ici Ségolène Le Men, d'étapes en étapes, chaque fois accompagnées d'illustrations superbes en couleurs pleines pages, qui donnent la nostalgie irrésistible de les voir en vrai, ce que propose aujourd'hui l'exceptionnelle rétrospective de l'exposition qui se donne au Grand Palais de Paris jusqu'au 24 janvier 2011.

Jean Borel



«Monet» Ségolène Le Men Ed. Citadelles & Mazenod 456 pages

En bref

■ **FRANCE**
Fragment de manuscrit de Léonard de Vinci retrouvé
Le fragment d'un manuscrit attribué à Léonard de Vinci (1452-1519) a été redécouvert dans le fonds d'archives de la médiathèque de Nantes. Il a passé plus de 130 ans d'anonymat jusqu'à ce qu'un journaliste du quotidien «Presse-Océan» s'y intéresse dans un article publié hier. /ats-afp

■ **«WETTEN, DASS...?»**
La ZDF poursuit l'émission malgré l'accident
La deuxième chaîne de télévision publique allemande ZDF a annoncé hier la poursuite de son émission culte «Wetten, dass...?» (Vous pariez que...?) malgré l'accident en direct samedi soir d'un candidat plongé depuis dans le coma. Le jeune homme est tombé en essayant de sauter avec l'aide de ressorts au-dessus d'automobiles. La diffusion de l'émission a été interrompue quelques minutes après l'accident. ZDF dit vouloir faire plus pour la protection des candidats. /ats-afp

■ **JUNIOR TSHAKA**
Choriste et musicien accidentés de retour en Suisse
La choriste et le batteur du groupe de reggae Junior Tshaka & friends sont de retour en Suisse. Après le grave accident de la route survenu début novembre sur une autoroute française au retour d'un concert, les deux membres du groupe avaient été hospitalisés en France. S'ils vont aujourd'hui mieux, comme l'a communiqué hier Michaël Frascotti, frère et attaché de presse de Junior Tshaka, «le chemin vers la guérison va encore être long», leur état nécessitant encore de nombreux soins. /réf

■ **ALLEMAGNE**
Par amour, il arrête de fumer à l'âge de 107 ans
L'acteur et chanteur allemand Johannes Heesters a décidé d'arrêter de fumer par amour à l'âge de 107 ans. Il espère ainsi pouvoir rester plus longtemps auprès de son épouse, l'actrice allemande Simone Rethel, 61 ans, avec qui il est marié depuis 1992. /ats-afp



ARCHIVES ERIC LAFARGUE

LNA**Le derby entre FR Gottéron et GE Servette aura lieu**

Le derby romand de ce soir entre FR Gottéron et GE Servette aura bien lieu. Malgré plusieurs absences, le club genevois, qui avait obtenu dimanche le report de sa rencontre contre Berne, est en mesure d'aligner une équipe. Par ailleurs, le match renvoyé dimanche contre Berne a été refixé au mardi 11 janvier 2011. /si

La suspension du Fribourgeois Lukas Gerber a été confirmée

Lukas Gerber ne disputera pas le derby contre GE Servette ce soir, le recours de FR Gottéron a été rejeté. Suspendu sept matches, suite à sa charge contre Jan Cadieux, l'arrière fribourgeois doit encore en purger un. /réd

HOCKEY SUR GLACE

En tête sans la perdre

Le HCC est premier de LNB, mais ne perd pas la tête pour autant. Son rang de leader témoigne surtout d'une nette progression par rapport à la saison passée. Pourtant, cette équipe n'a pas beaucoup changé. Explications.

JULIÁN CERVIÑO

Flash-back: après 25 matches en 2009-2010, le HCC occupait la sixième place avec 35 points (92 buts marqués, 103 encaissés). Retour au présent: en 25 rencontres, les Abeilles ont engrangé 47 unités et sont premières (100 buts marqués, 83 encaissés). Pourtant, et c'est peut-être la première raison du succès, seuls quatre nouveaux joueurs (Moser, Tobler, Jaquet et Charpentier) ont débarqué aux Mèlèzes. Cinq raisons principales expliquent cette amélioration.

■ La préparation

«Les trois quarts des joueurs sont mieux préparés», constate Gary Sheehan. «Les entraînements estivaux sous forme collective ont apporté un plus certain», corrobore Régis Fuchs. «Cela se sent dans notre jeu, il y a beaucoup plus d'énergie.» On l'a encore remarqué dimanche à Langenthal avec la très bonne réaction finale. La bonne gestion de la pause au début novembre a permis de redonner un deuxième souffle. «Il faudra faire en sorte de ne pas arriver sur les rotules avant les play-off», prévient Gary Sheehan.

■ Peu de changements

«Les nombreux changements opérés la saison passée portent leurs fruits cette année», affirme Gary Sheehan. «Certains anciens nouveaux sont beaucoup mieux adaptés. A l'image de Spolidoro, mais

aussi de ceux qui sont arrivés en cours de route (réd: Kast et Stephan surtout). Le travail sur le long terme paie. Puis, il y a des bonnes surprises, tel Arnaud Jaquet.»

«La saison passée, j'essayais de faire des choses que je ne sais pas bien faire», commente Nico Spolidoro. «Maintenant, je joue comme je l'ai toujours fait. Ça marche beaucoup mieux.» Et ça se voit: «Spoli» a déjà inscrit 10 buts, contre 12 sur toute la saison en 2009-2010. Cet ailier puissant est mieux préparé et mieux utilisé. Par contre, Stephan Moser n'apporte pas encore ce qu'on attend de lui. Mais ça devrait venir...

«Globalement, la cohésion est meilleure», complète Gary Sheehan. «Personne ne triche dans l'équipe. Les gars sont plus polyvalents, la concurrence est plus saine. Chacun comprend mieux son rôle. Quand nous avons disputé cinq matches avec un seul étranger, nous avons trouvé des solutions. Même si nous avons traversé un creux avant la pause de l'équipe nationale. D'autres formations (réd: Ajoie par exemple) connaissent ce genre de difficulté maintenant.»

■ Meilleurs étrangers

Incontestablement, les mercenaires du HCC sont plus performants. «Benoît Mondou était un peu seul la saison passée», résume Pierre-André Bozzo. Le directeur technique a raison. En 2009-2010, les quatre étrangers du HCC (Mondou, Cloutier, Fournier et Jacques) avaient scoré à 43 reprises (33 pour Mondou) en 45 matches. Cette saison, entre Mondou (20), Charpentier (11) et Meunier (2), ils en sont déjà à 33 réussites. Et Marco Charpentier n'a disputé que 14 parties. «La présence de Marco est un gros plus», insiste son

**COHÉSION** Le HCC a retrouvé une force collective et morale qu'il avait un peu perdue.

(ARCHIVES DAVID MARCHON)

pote Benoît Mondou. «Depuis son retour, il a une moyenne d'un but par match. C'est vraiment un gros morceau pour nous (sic).»

Autre constat, la force offensive est plus grande et variée: 100 buts marqués en 25 matches (2e attaque de la ligue). Encore plus réjouissant, 18 joueurs ont trouvé le chemin des filets. Dimanche à Langenthal, il y a eu cinq buteurs différents. «Tout le monde est vraiment dans le coup», se réjouit «Ben».

■ Cage mieux gardée

Imparable: le HCC est mieux gardé. Il n'a encaissé

que 83 buts, contre 103 la saison passée à la même époque (166 au total). «Nos gardiens nous ont permis de sauver des points. Ce n'était pas le cas en 2009-2010», remarque Gary Sheehan. Avec Michael Tobler et Antoine Todeschini, les Chau-de-Fonniers possèdent peut-être le meilleur duo de portiers de la catégorie.

■ Leçon retenue

«Les erreurs commises la saison passée nous aident à mieux nous sortir des mauvaises situations», souligne Régis Fuchs. «Nous avons tous pris conscience de ce que nous ne devons plus faire.» L'entraî-

neur a également su corriger le tir. «Je me remets en question après chaque match», signale Gary Sheehan. «Notre système de jeu évolue un peu au fil des rencontres. J'essaie d'apporter d'autres choses, de faire progresser l'équipe. Le mérite du succès actuel revient surtout aux joueurs. Ils travaillent bien. L'équipe a plus de ressources morales.» Et ça se voit!

«L'alchimie est vraiment bonne, je n'avais jamais vu ça avant», confirme Benoît Mondou. «C'était déjà le cas la saison passée, mais cette année nous arrivons à transposer cela sur la glace.»

■ «Pas une fixation»

«Cette première place est une récompense de notre travail», répète Gary Sheehan. «C'est bien, mais je n'en fais pas une fixation. Plusieurs équipes (cinq: Ajoie, HCC, Lausanne, Langenthal et Olten) l'ont occupée et il y aura encore des changements de leader. Nous ne devons pas nous mettre une pression supplémentaire. Il faut prendre match par match et rester en haut du tableau le plus longtemps possible.»

«Ce rang prouve que nous sommes dans la bonne direction», conclut Nico Spolidoro. Attention au dérapage, mais pourvu que ça dure! /JCE

Président déçu par l'affluence

Le président du HCC, Marius Meijer, est évidemment heureux de revoir son équipe au sommet. «Bien sûr, ça fait plaisir», reconnaît le Hollandais. «Même en jouant mal, comme vendredi contre Sierre, on gagne. C'est bon signe. J'étais juste déçu de l'affluence (1813 spectateurs). Je pense qu'on mérite mieux. Il faut que les gens soutiennent leur équipe s'ils veulent qu'elle progresse. On ne peut pas avancer tous seuls.» Actuellement, la moyenne de spectateurs est de 2948 personnes (2720 la saison passée). Une belle progression, malgré une baisse des abonnements.

Une des raisons du succès actuel s'explique par une meilleure définition des rôles. «Chacun sait ce qu'il doit faire», reprend Marius Meijer. «Nous n'avons pas mis plus de pression sur l'équipe. Mais nous avons bien expliqué ce que nous voulions à l'entraîneur.» Gary Sheehan ne

s'occupe ainsi plus autant des problèmes contractuels. Pierre-André Bozzo, directeur technique et président du comité de gestion, remplit cette tâche.

Tout ce beau monde prépare déjà la saison prochaine, sur la base d'un budget similaire (2,8 millions de francs). Des prolongations de contrats (Kast et Jaquet) devraient être annoncées sous peu. Parallèlement, les dirigeants négocient avec de nouveaux sponsors, d'envergure nationale. «Il faut trouver d'autres solutions», relève le président. «Il s'agit d'avancer, sinon on recule. Nous devons surtout améliorer la qualité de l'accueil dans notre patinoire. Nous rencontrons bientôt la commune à ce sujet.» La buvette pour le Goal-club reviendra sur le tapis. L'installation de tourniquets électroniques est prévue pour la saison prochaine. Musique d'avenir... /jce

TAC-TIC avec

THURGOVIE - LA CHAUX-DE-FONDS, ce soir à 19h45

Mondou Touché au genou gauche (grosse tomate), Benoît Mondou est très incertain. Les ligaments internes sont partiellement touchés (légère entorse). «Mon impression est plutôt bonne», confie le Québécois. «J'ai réussi à finir le match dimanche, mais j'avais de la peine à marcher ensuite. J'ai eu peur d'être blessé plus sérieusement.» Aujourd'hui, le top-scorer du HCC effectuera un essai lors de l'entraînement matinal et devrait porter une attelle.

Incompréhension Benoît Mondou n'a pas compris l'attitude de l'arbitre Andreas Koch lors de l'action où il s'est blessé. «Sur la vidéo, on voit bien que le défenseur sort son genou lors de notre choc», indique-t-il. «Je ne comprends pas pourquoi l'arbitre n'a pas sifflé.» Il n'est pas le seul. Ce soir, Gian-Reto Peer dirigera le match à Weinfelden.

Blessés Les autres blessés du HCC ne joueront pas ce soir. Alain Pasqualino doit se soumettre à des examens pour connaître la gravité de sa blessure au poignet droit. Michael Tobler (adducteurs) reprend gentiment l'entraînement et retrouve peu à peu ses sensations. Fabrizio Conte (genou) poursuit sa réhabilitation. Jonas Braichet (éclites A) pourrait être appelé à la rescousse.

Déplacement Gary Sheehan a ménagé ses troupes hier en raccourcissant l'entraînement de 20 minutes. «C'était un décalage bien rythmé», explique-t-il. «Nous allons au-devant d'un gros déplacement (départ à 15h), nous devons conserver des forces. Heureusement, le moral est bon. Il faudra être prêt pour affronter Thurgovie qui traverse une bonne passe (quatre victoires en cinq matches). Nous devons aussi essayer de poursuivre sur notre bonne lancée (7 victoires en 8 matches).» /jce



A LOUER

Rolf Graber
FIDUCIAIRE - GÉRANCE

A louer beaux appartements dans immeuble avec ascenseur
Rue Girardet 33 - 2400 Le Locle

2,5 PIÈCES AVEC BALCON
Cuisine agencée - salle de bain, WC - cave
Loyer net: Fr. 430.-
Acompte de charges: Fr. 170.-
Libre à convenir

3,5 PIÈCES AVEC BALCON
Cuisine - salle de bain, WC - cave
Loyer net: Fr. 600.-
Acompte de charges: Fr. 180.-
Libre à convenir

4,5 PIÈCES AVEC BALCON
Entièrement rénové - grand hall d'entrée - cuisine agencée neuve - salle de bain, WC - cave
Loyer net: Fr. 1050.-
Acompte de charges: Fr. 230.-
Libre à convenir

Rue des Envers 47 • 2400 Le Locle
Tél. 032 933 75 33

GÉRANCE
CHARLES BERSET SA

A louer à La Chaux-de-Fonds
Rue de la Promenade, à côté de l'école: Joli appartement entièrement rénové avec cuisine agencée ouverte sur grande salle à manger, salon, 3 chambres, salle de bains-WC et balcon. Libre à convenir. Loyer 1'360.00 c.c.

Av. Léopold-Robert 126, proche de toutes commodités: Très bel appartement en duplex de 4,5 pièces, cuisine agencée, salon avec poêle et salle de bains-WC. Ascenseur. Libre au 31.03.11. Loyer de Fr. 1'140.00 + charges

Rue Fritz-Courvoisier 28, arrêt de bus devant l'immeuble: Studio avec cuisinette agencée et salle de bains-WC. Libre au 31.12.2010. Loyer de Fr. 480.00 c.c.

www.berset-gerance.ch
Jardinière 87 - La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 910 92 20 - Fax 032 910 92 29

Job avant Noël?

Ne manquez pas l'appel!

Agence de Lausanne recherche des collaborateurs pour animer les stands d'information d'ONG. Bonne rémunération et appartement mis à disposition.
0800 600 222 ou www.thejob.ch

CORRIS
FUNDRAISING

ELFIX
PRODUCTION SA

Nous recherchons plusieurs mécaniciens pour différents postes de travail:

Réglage de machines CNC 3 et 5 axes

- Pour machines S/90 et Almac
- Usinage de composants de bracelets
- Horaire normal

Réglage de machines Bumotec S/1000

- Usinage de composants de bracelets
- Horaire normal

Réglage de machine de production

- Connaissance machine à came est un plus
- Avec possibilité de formation si excellente sensibilité mécanique.
- Horaire 2 x 8

Envoyer votre dossier complet à:
Elfix Production SA • Boulevard des Eplatures 50a
2304 La Chaux-de-Fonds • 032 967 88 18

Vous déménagez?

Bulletin de changement d'adresse sur www.arcinfo.ch rubrique abonnés



La Chaux-de-Fonds, Croix-Fédérale 44

wincasa

APPARTEMENTS DANS UN CADRE PAISIBLE

- Cuisine agencée
- Salle de bains avec baignoire
- Balcon
- A proximité des transports publics, d'un centre sportif et de petits commerces
- Immeuble avec ascenseur
- Possibilité de louer une place de parc intérieure ou extérieure
- Libres de suite ou à convenir
- 2,5 pièces: CHF 835.- charges comprises
- 3,5 pièces: CHF 1'081.- charges comprises
- 4,5 pièces: dès CHF 1'250.- charges comprises

Rosy Confère
Av. Léopold-Robert 65
Tél. 032 913 96 16
Modélage d'ongles

Wincasa SA
2002 Neuchâtel
www.wincasa.ch
Téléphone 032 432 63 17
anne-helene.gex@wincasa.ch

AVIS DIVERS

Poste d'employé de bureau vacant. 4.000 candidats.
Source: MACH Basic 2008-2

www.publicitas.ch/lachaux-de-fonds

publicitas

La Galerie & Groupe 2016
située à Hauterive/Neuchâtel, cherche

personne compétente et dynamique
pour animer l'Association 2016 et pour diriger la galerie éponyme.

La formation et l'expérience dans le domaine des arts plastiques mais aussi les aptitudes rédactionnelles et commerciales ainsi que le sens des relations sociales seront pris en compte lors de l'évaluation des candidatures à cette fonction multiple et passionnante.

Début de l'activité en mai prochain ou, au plus tard, en septembre.

Candidature mentionnant curriculum vitae, prétention de salaire et déclaration d'intention par rapport à la future ligne artistique de la galerie.

Dossier à adresser avant le 15 décembre au:
Comité du Groupe 2016, Maison des Arcades, Case postale, 2068 Hauterive.

GREENPEACE

Reste de la population d'espadons: **10%**

Arrêtons le pillage des océans! Soutenez-nous pour que 40% des océans soient protégés de façon à ce que les populations d'animaux marins puissent se rétablir. Adhérez à Greenpeace: www.greenpeace.ch

Nous recherchons!

Pour des emplois fixes, nous recherchons plusieurs:

POLISSEURS-AVIVEURS

Nous demandons minimum 5 ans d'expérience dans le polissage complet de boîtes haut de gamme et bijouterie:

Polissage complet, préparation, feutrage et terminaison de produits or, platine, polissage de cornes, etc.

Lieu de travail: **La Chaux-de-Fonds**

Veillez faire parvenir votre dossier à:

Kelly Services (Suisse) SA
Gérardo Forino, Av. Léopold-Robert 65
2300 La Chaux-de-Fonds
gerardo.forino@kellyservices.ch
Tel. 032 910 55 10

www.kellyservices.ch **KELLY**

VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE JOURNAL?

En nous signalant cet incident avant 11h00 en semaine et jusqu'à 9h00 le samedi, nous vous rapportons votre journal dans votre boîte aux lettres avant 12h30. Nous recevons vos appels au 0800 804 131 (numéro gratuit). Cette prestation est disponible pour tous les abonnés distribués par porteurs.

Votre quotidien, c'est nous.

L'Impartial
www.arcinfo.ch

HCC HC LA CHAUX-DE-FONDS DEPUIS 1913

HC LA CHAUX-DE-FONDS

Viège

Mardi 14 décembre 2010 à 20 heures

Patinoire des Mélèzes à La Chaux-de-Fonds

Soyez tous là!

space LE CLUB DES LECTEURS

L'EXPRESS L'Impartial

offre

10 INVITATIONS

Date limite de participation: mardi 7 décembre 2010 à minuit

Conditions de participation: le tirage au sort est ouvert à tous les abonnés, excepté les collaborateurs de la SNP SA et leur famille directe. Les gagnants seront avertis personnellement. Tout recours juridique est exclu.

Participez par SMS Sur votre téléphone mobile, tapez le code **IMP CLUB 13** suivi de votre numéro d'abonné et de vos coordonnées complètes (ex. IMP CLUB 13 112233 Bernard Dupont Rue de la Balance 21 2001 Neuchâtel). Envoyez votre message au numéro **368** (Fr. 1.-/SMS)

Participez par carte postale Inscrivez le code du jour suivi de votre numéro de carte de membre et envoyez votre carte à: SNP Société Neuchâteloise de Presse SA, Promotion et Relations publiques, Rue Neuve 14 CH-2300 La Chaux-de-Fonds

Participez via le web: sur notre site <http://clubspace.arcinfo.ch>, et profitez de nos offres attractives.



KEYSTONE

DIPLOMATIE

Le premier ministre suédois en visite officielle

Doris Leuthard a accueilli hier près de Berne le premier ministre de Suède Fredrik Reinfeldt pour une visite officielle. Outre les relations bilatérales et européennes, la formation professionnelle était au menu de la journée, avec une visite d'entreprise et des échanges avec des apprentis. /ats

Rabais fiscal de 60% pour les salaires en actions

Les salaires versés sous forme d'actions bénéficieront d'un rabais fiscal de 60% sur 10 ans au maximum. Les Etats ont mis hier sous toit une révision en ce sens en se ralliant tacitement à la version du National. /ats

VOTATION DU 13 FÉVRIER

«L'initiative sur les armes est devenue inutile»

Au nom du Conseil fédéral, Simonetta Sommaruga estime que l'initiative «pour la protection face à la violence des armes» a rempli son rôle d'aiguillon. Aussi, aujourd'hui, les bases légales sont-elles suffisantes pour garantir cette protection.

BERNE
FRANÇOIS NUSSBAUM

Lancement de campagne un peu feutré, hier, en vue du scrutin du 13 février. Il revenait à Simonetta Sommaruga de présenter la position du Conseil fédéral contre l'initiative populaire socialiste «pour la protection face à la violence des armes» – une initiative qu'elle avait soutenue comme parlementaire. «Ma tâche consiste à donner l'avis du gouvernement, mais je ne pense pas que le peuple attende de moi que je change mon avis personnel», précise-t-elle.

Elle a donc donné les arguments qui ont amené la majorité du gouvernement à s'opposer à ce texte, rappelant en préambule que la Constitution obligeait déjà la Confédération à «légiférer afin de lutter contre l'usage abusif d'armes, d'accessoires d'armes et de munitions». C'est bien ce qu'a fait le Conseil fédéral: depuis le lancement de l'initiative (2007), une nouvelle révision de la loi



ARMES D'ORDONNANCE Le dépôt des armes militaires dans des arsenaux est l'une des mesures préconisées pour lutter contre les violences issues de l'utilisation des armes à feu.

(KEYSTONE)

sur les armes est entrée en vigueur (2008) dans le sillage de l'accord d'association de Schengen.

Cet accord de sécurité comporte un volet sur les armes, qui a permis de préciser le régime d'acquisition et de détention d'armes. Mais aussi d'interdire les armes très dangereuses et d'en soumettre d'autres à autorisation. Mais la ministre de Justice et Police ne

cache pas que le lancement de l'initiative a pesé sur les travaux de révision. Reste qu'on peut aujourd'hui s'appuyer sur les textes légaux existants, même s'ils ne résolvent pas tout.

On peut les améliorer, dans le sens d'une plus grande sévérité. Et rien ne permet de garantir que l'initiative permettrait de réduire davantage encore les abus dans ce

domaine. En fait, Simonetta Sommaruga craint que l'initiative n'éveille des «attentes» qu'il sera vraisemblablement impossible de concrétiser: «Fournir la preuve qu'on a besoin d'une arme et qu'on sait l'utiliser (ce que demande l'initiative), est-ce une garantie qu'on n'en fera jamais un usage abusif à un moment donné?» La conseillère fédérale était entourée de la con-

seillère d'Etat de Bâle-Campagne Sabine Pegoraro et du commandant de la police cantonale neuchâteloise André Duvillard. La première a annoncé qu'à défaut de registre national des armes (une des exigences de l'initiative, dont le Parlement n'avait pas voulu), les registres cantonaux seront mis en réseau: «Une plate-forme électronique qui permettra aux autorités cantonales d'échanger tous types d'informations concernant les armes à feu».

Voilà qui pourrait compenser l'absence de registre national, que plusieurs cantons avaient souhaité, espère André Duvillard. Il rappelle que la révision de 2008 a permis aux cantons d'organiser des opérations de remises d'armes, surtout militaires, qui n'étaient pas enregistrées et traînaient dans les galetas. Plus de 30 000 armes récupérées jusqu'ici, et des tonnes de munitions.

En appliquant largement la loi, on obtient un effet sur la violence domestique: les cas de meurtres avec de telles armes ont déjà baissé de 75 à 50 par an. De son côté, le divisionnaire Jean-Jacques Chevalley n'estime pas nécessaire d'aller plus loin: garder l'arme à domicile est un «contrat de confiance» qui, même s'il n'est plus justifié du point de vue militaire, reste un symbole historique. /FNU

«Un petit flingue pour Noël?»

La conseillère aux Etats vaudoise Géraldine Savary se bat depuis des années pour que la Suisse se dote d'une législation sévère sur les armes à feu. Il s'agit, explique la socialiste vaudoise, de se donner tous les moyens de réduire l'usage criminel de telles armes, en particulier dans les situations de violence domestique, mais aussi de suicides.

Le raisonnement est simple et il est appuyé par de nombreuses études: plus il y a d'armes en circulation, plus elles sont utilisées abusivement. Or, plus de deux millions d'armes à feu sont conservées dans les foyers suisses, la plupart provenant de l'armée. C'est par là qu'il faut commencer, par toutes ces «armes militaires en déshérence», dit-elle.

«Les Journées internationales contre les violences faites aux femmes l'ont montré tout récemment: les témoignages entendus font presque toujours apparaître, lorsqu'un conflit domestique dégénère, une arme à feu. On est là bien plus souvent dans le registre émotionnel que dans la préméditation froide: s'il n'y avait pas d'armes sur place, elles n'apparaîtraient pas».

Géraldine Savary en veut pour preuve un curieux décalage statistique: si le taux de criminalité en Suisse se situe «dans la moyenne», ce n'est pas le cas des situations de violence conjugale avec armes à feu, bien plus



GÉRALDINE SAVARY La sénatrice vaudoise se bat depuis des années pour une législation sur les armes plus sévère.

(KEYSTONE)

fréquentes qu'ailleurs, pas loin des Etats-Unis. «Comment l'expliquer sinon par le fait que ces armes sont là, sous la main?» Outre le dépôt de l'arme d'ordonnance en dehors du service, il faut impérativement disposer d'un registre national des armes, estime la députée vaudoise. Bien des drames auraient pu être évités (à commencer par les 14 victimes de la tuerie de Zoug) si les armes utilisées avaient été répertoriées et qu'on ait pu les suivre à la trace. Quant à apporter la preuve d'un réel besoin, ironise Géraldine Savary, «elle serait bien utile au moment où des gens achètent des armes à feu pour s'en faire des cadeaux de Noël...» /fnu

L'initiative en bref

Déposée en février 2009, l'initiative «pour la protection face à la violence des armes» entend réglementer plus sévèrement tout ce qui touche aux armes, avant tout les armes à feu.

La gauche n'ayant pas réussi à obtenir au Parlement trois points forts dans ce durcissement, elle a décidé de les soumettre directement au peuple.

L'initiative reprend l'article actuel et le complète. La Confédération doit légiférer contre l'usage abusif d'armes, accessoires et munitions. Donc régler l'acquisition, la possession, le port, l'usage et la remise d'armes. Et interdire les armes particulièrement dangereuses, comme les armes automatiques ou les fusils à pompe.

Première nouveauté: quiconque veut acheter, porter, utiliser ou remettre une arme à feu «doit justifier d'un besoin et disposer des capacités nécessaires». Cette clause du besoin a toujours rencontré l'opposition des sociétés de tir et des chasseurs.

Deuxième nouveauté: «En dehors des périodes de service, l'arme à feu des militaires est conservée dans des locaux sécurisés de l'armée».

Fin de la tradition du citoyen-soldat gardant son fusil à la maison. Dans la même veine, «aucune arme à feu n'est remise aux militaires qui quittent l'armée».

Troisième nouveauté: la tenue d'un registre (national) des armes à feu. Cet élément, proposé déjà par la conseillère fédérale Ruth Metzler mais écarté ensuite par Christoph Blocher, avait commencé par séduire les cantons avant de les diviser, tout comme le Parlement. /fnu

En bref

■ AFFAIRE RAPPAZ Un appel à la libération déposé à Paris

Un appel à la libération de Bernard Rappaz a été remis hier en début d'après-midi à l'ambassade de Suisse à Paris. Il émane du Comité international de soutien à Bernard Rappaz qui a déposé le même texte à la Nonciature apostolique à Paris. /ats

■ CAISSES DE PENSION Quarante ans pour redresser les finances

Les cantons et les communes devront redresser les finances de leurs caisses de pension mais ils auront 40 ans pour atteindre un degré de couverture de 80%. Le National a mis sous toit hier la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle en liquidant une divergence formelle. /ats

■ CHÔMAGE Jusqu'à 17 000 rentes supprimées

Quelque 14 000 à 17 000 chômeurs devraient perdre leur droit à des indemnités dès le 1er avril 2011, en vertu de l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'assurance chômage. Cette dernière prévoit la réduction de certaines prestations. Le nombre de personnes qui perdront leurs indemnités, soit 10 à 12% des chômeurs actuellement inscrits dans les offices du travail, est une estimation du Secrétariat d'Etat à l'économie, a déclaré hier le ministre de l'Economie Johann Schneider-Ammann, lors de l'heure des questions au Conseil national, en réponse à plusieurs interventions parlementaires. /ats

■ CONSEIL FÉDÉRAL Pas de reproches à Moritz Leuenberger

Le Conseil fédéral ne trouve rien à redire à la décision de Moritz Leuenberger d'accepter un mandat au sein du groupe de construction Implenia. Les anciens membres du gouvernement sont libres de leurs actes, a-t-il estimé hier, alors que cette décision a déjà fait grincer des dents au PS. /ats

■ DOUBLE IMPOSITION Convention entre la Suisse et Hong Kong

La Suisse et Hong Kong ont signé hier une convention révisée de double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Au total, Berne a conclu depuis 2009 un tel accord conforme aux standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques avec des dizaines de pays. /ats

■ PRIMES MALADIE Une croissance qui plombe le revenu

La croissance des primes d'assurance maladie en 2010 a diminué le revenu disponible de 0,6 pour cent. Cela représente 24 francs pour un revenu mensuel net de 4000 francs. L'indice des primes d'assurance maladie a globalement progressé de 8,1% en 2010 par rapport à l'année précédente, indique l'Office fédéral de la statistique dans un communiqué publié hier à Neuchâtel. /ats



ARCHIVES DAVID MARCHON

NATIONAL Pas de coupe dans les crédits à l'agriculture

Les paysans ne devraient pas se serrer la ceinture. Le National a refusé hier, par 151 voix contre 21 de couper dans le crédit agricole pour 2012 et 2013. Il opté pour une enveloppe de 6,86 milliards de francs, soit le niveau actuel. Le gouvernement souhaitait réduire la facture de 10% et la ramener à 6,73 milliards. Le dossier passe aux Etats. /ats

MOLOSSES

Pas de loi fédérale sur les chiens dangereux

Cinq ans de travaux parlementaires sont rayés de la carte. Le Conseil national a sabordé hier la loi fédérale sur les chiens dangereux. Les cantons gardent la main. Notamment le Valais.

BERNE
CHRISTIANE IMSAND

Le Parlement est arrivé hier au terme de ses délibérations sur les chiens dangereux. Le résultat n'est pas celui qu'escomptaient les milieux concernés: il n'y aura pas de loi fédérale permettant de clarifier les responsabilités des propriétaires de molosses sur le plan national. Et tant pis pour ceux qui ont encore en mémoire le drame du petit Suleyman, déchiqueté par des pitbulls à Oberglatt en 2005.

L'ultime tentative de conciliation qui aurait dû débloquer le bras de fer opposant le Conseil national au Conseil des Etats a échoué par 95 voix contre 81 et 7 abstentions. Le Conseil national s'est braqué. Il a préféré sacrifier cinq ans de travaux parlementaires plutôt que de se rallier à l'approche du Conseil des Etats.

Ce dernier voulait une vraie solution nationale qui aurait empêché les cantons d'édicter des dispositions plus strictes, mais les conseillers nationaux n'ont rien voulu savoir. Pour une fois plus fédéralistes que les sénateurs, ils voulaient bien d'une loi fédérale mais à condition qu'elle n'empiète pas sur les compétences cantonales. Résultat: le statu quo l'emporte. Les cantons qui



CHIENS Le Conseil national a sabordé hier cinq ans de travaux parlementaires.

(KEYSTONE)

avaient établi des listes de chiens dangereux (Valais, Genève, Zurich) pourront les conserver. Ceux qui avaient introduit des permis de détention obligatoire pour certaines races comme les pitbulls, notamment Fribourg et Vaud, ne seront pas non plus contraints de s'effacer devant le droit fédéral.

Rapporteur de la commission, l'UDC valaisan Oskar Freysinger ne considère pas ce résultat comme une victoire. «J'ai longtemps défendu la solution fédéraliste, mais la politique est l'art du possible. Il aurait mieux valu une loi critique que pas de loi du tout. Elle était soutenue par tous les

milieux concernés, à savoir les vétérinaires, les protecteurs des animaux et les propriétaires de chiens». Le président du PDC Christophe Darbellay ne comprend pas davantage que le parlement ait préféré laisser libre cours à 26 lois cantonales au lieu d'adopter une loi nationale.

Le projet a divisé les partis. A gauche, les socialistes étaient majoritairement pour une solution fédéraliste. «Il ne faut pas pénaliser les cantons qui ont pris leurs responsabilités», estime la Zurichoise Chantal Galladé. «C'est nous qui avons tardé à légiférer». Pour le Fribourgeois Jean-François Steiert, le sujet ne mérite tout

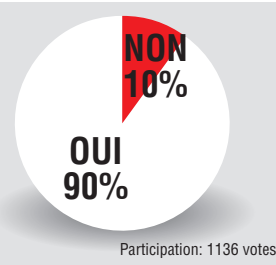
simplement pas qu'on impose un «bailli fédéral du chien». A droite, l'UDC était elle aussi partagée. Au centre le PDC a fermement soutenu le compromis radical l'a combattu.

La loi devait notamment introduire des dispositions sur l'élevage des chiens et l'utilisation de la muselière. Son échec met en cause le nouvel article constitutionnel qui devait permettre à la Confédération de légiférer sur les chiens dangereux. S'il est maintenu par les Chambres, il sera soumis au peuple et pourrait servir de base, un jour, à une nouvelle tentative de réglementation nationale. /CIM

LA QUESTION DE SAMEDI

Faut-il rembourser les lunettes et les verres de contact?

L'EXPRESS L'Impartial



Commentaire

Aveu d'impuissance

L'émotion est un combustible qui ne tient pas la durée. Après la mort du petit Suleyman, tout le monde voulait agir contre les chiens dangereux. Tandis que les cantons légiféraient à tour de bras, les Chambres fédérales se sont elles aussi emparées du dossier sur la proposition de l'ancien conseiller national Pierre Kohler. L'intention était louable: le résultat est un aveu d'impuissance du Parlement.

Ce dernier avait tenu à légiférer contre l'avis du gouvernement, mais il a échoué devant la ligne d'arrivée. Pire encore, il semble avoir oublié l'objectif qui était à l'origine de ses travaux. A savoir remplacer la cacophonie réglementaire sur les chiens dangereux par une base légale nationale.

L'enterrement de la loi fédérale va inciter les cantons qui n'avaient pas encore légiféré à adopter leur propre réglementation. La Suisse aura bientôt 26 lois cantonales sur les chiens dangereux sans que l'on puisse en espérer un renforcement de la sécurité publique. La controverse sur l'interdiction de certains types de chiens n'a pas faibli dans les milieux concernés. Le statu quo ne peut que la renforcer.

Le seul élément positif de cette discussion est l'instauration de cours obligatoires pour les nouveaux propriétaires de chiens. Depuis deux ans, ceux-ci sont tenus de suivre des cours théoriques et pratiques leur permettant de mieux éduquer leur animal de compagnie. Une façon utile de responsabiliser les propriétaires, même si l'inquiétude suscitée par les molosses subsiste.



CHRISTIANE IMSAND

En bref

■ **NATIONAL**
Non au transit d'animaux d'abattage sur sol suisse
Le Conseil national tient à interdire sur les routes suisses le transit d'animaux destinés à l'abattage. Contre l'avis du Conseil des Etats, il a maintenu tacitement, hier, son soutien à un projet qu'il a lui-même élaboré. Mais la Chambre des cantons pourrait l'enterrer. /ats

■ **LANGUES**
Le Grand Conseil zurichois défend l'allemand
Le Grand Conseil zurichois a rejeté hier l'initiative «Oui au dialecte à l'école enfantine». Les députés ont défendu le plan d'éducation en vigueur, qui prévoit qu'au moins un tiers de l'enseignement soit dispensé en bon allemand. /ats

■ **ZURICH**
Il tue son épouse et se rend à la police
Une Serbe de 52 ans a été tuée par son ex-mari hier matin à Zurich, a indiqué la police municipale. L'ex-époux, un Serbe de 55 ans, s'est rendu à la police. /ats

■ **TESSIN**
Un routier roumain retrouvé mort sur l'A2
Le cadavre d'un routier roumain de 38 ans a été découvert hier vers 11h30 à bord d'un poids lourd parqué sur l'A2 à Moleno (TI). L'homme gisait sur sa couchette. La police exclut un acte criminel. /ats

■ **DROGUES**
Il avait dissimulé de l'héroïne dans son sandwich
Un trafiquant de drogue présumé a été arrêté samedi soir à Zurich malgré une planque originale pour les stupéfiants qu'il vendait dans la rue. Ce Serbe de 28 ans avait caché plus de 50 grammes d'héroïne dans son sandwich, a indiqué hier la police municipale zurichoise. /ats

■ **SOLEURE**
Efrayées, elles sautent du deuxième étage
Deux femmes d'une trentaine d'années ont sauté du balcon du 2e étage d'un immeuble et se sont blessées hier peu après minuit à Zuchwil (SO). Elles se sont senties menacées par un homme masqué qui avait sonné à leur appartement, ont-elles expliqué aux policiers. Victimes de plusieurs fractures, elles ont été transportées dans une clinique. /ats

■ **SCHWYTZ**
Un nouveau-né déposé dans une boîte à bébé
Un nouveau-né a été déposé anonymement dimanche dans la boîte à bébé de l'hôpital régional d'Einsiedeln (SZ). Il s'agit d'une fillette en bonne santé. C'est le sixième bébé à être abandonné de cette façon depuis la création de la boîte en 2001. /ats

■ **LIVRES**
Les commandes sur internet seront réglementées
Toutes les commandes de livres sur la Toile doivent être soumises à une réglementation. Par 106 voix contre 73, le Conseil national s'est finalement rangé à l'avis de la minorité de la commission, qui craignait de pénaliser les librairies traditionnelles par rapport au commerce électronique et de vider la future loi sur la réglementation du livre de sa substance. /ats

INTERNET

La traque aux pédophiles reste possible

«La Confédération a pris les mesures, en accord avec les cantons, pour qu'au 1er janvier 2011, aucune faille juridique n'apparaisse dont les auteurs d'actes pédophiles pourraient profiter.» Hier après-midi, devant le National, la ministre de Justice et police Simonetta Sommaruga s'est voulue rassurante: selon elle, les policiers pourront continuer de faire de l'investigation secrète sur internet pour tenter d'y débusquer les pédophiles chassant leurs proies sur les «chats» et les forums de discussion.

L'affaire fait grand bruit depuis plusieurs semaines dans les cantons. Ceux-ci déplorent la disparition d'une petite phrase dans le code pénal fédé-

ral unifié qui entre en vigueur le 1er janvier prochain. Jusque-là, ils avaient le droit de se faire passer pour un(e) ado sur un «chat» si «des soupçons reposant sur des faits déterminés indiquent que des infractions particulièrement graves pourraient vraisemblablement être commises».

Dans la nouvelle législation, plus trace de cette surveillance préventive de la Toile, au grand dam des policiers. «Désormais, pour agir, nous devons attendre qu'un abus sexuel soit commis», dénoncent certains. Simonetta Sommaruga, hier, a tenté de calmer ces craintes: «Nous prenons cette affaire au sérieux, explique-t-elle, mais

changer la loi fédérale prendrait trop de temps. Nous privilégions la voie rapide. L'investigation secrète, qui est une tâche de la police, doit être réglée dans les lois cantonales sur la police. Nous sommes d'ailleurs en contact étroit avec eux pour les aider à trouver une solution.»

«Les réponses de Mme Sommaruga nous confortent dans notre volonté de trouver une solution cantonale pour résoudre cet important problème», réagit la conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro, cheffe de la Direction de la sécurité et de l'environnement. «La police cantonale a d'ailleurs déjà été chargée de préparer un projet de base

légale pour combler au plus vite le vide juridique qui s'ouvre le 1er janvier». Zurich, lui, refuse la patate chaude:

«Nous restons convaincus, comme les procureurs et les commandants des polices cantonales, qu'une solution fédérale serait plus indiquée», a expliqué hier le Département zurichois de la sécurité. «D'autant qu'un article de loi est fin prêt» dans un tiroir à Berne. Entre ces deux visions politiques irréconciliables, ce sont donc au final les juges qui trancheront et diront enfin aux policiers ce qu'ils ont le droit d'entreprendre pour traquer les prédateurs sexuels sur le Net.

BERNE /SERGE GUMY

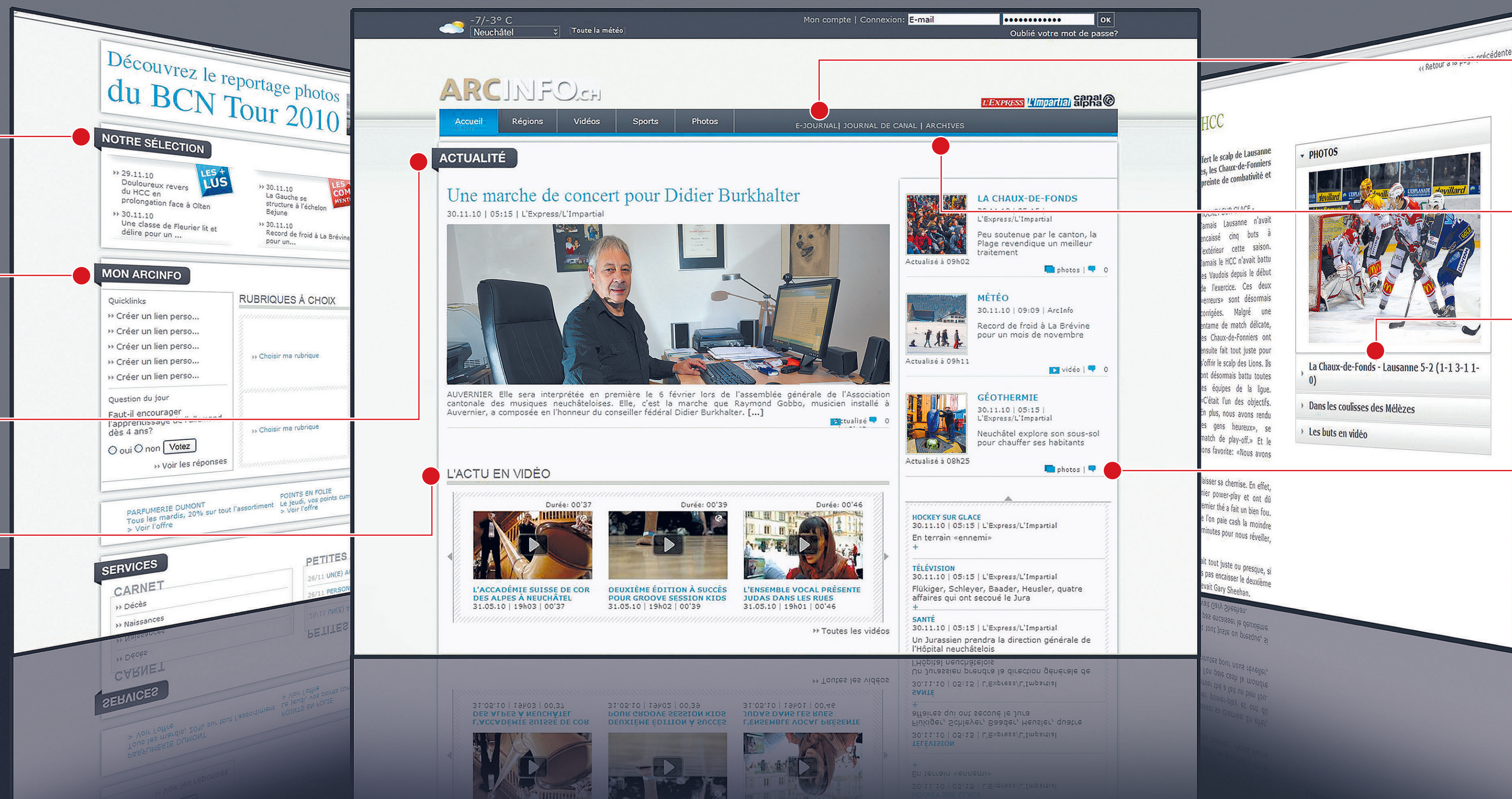
Le site d'information de l'Arc jurassien fait peau neuve

NOTRE SÉLECTION
Le classement des 5 articles qui suscitent passion et débat auprès de nos internautes.

MON ARCINFO
Un espace personnalisable pour créer des liens directs vers vos contenus favoris.

ACTUALITÉ
L'actualité du jour en continu, texte et vidéo.

VIDÉOS
L'intégralité du contenu de Canal Alpha.



E-JOURNAL
L'édition du jour de L'Express et de L'Impartial en version électronique.

ARCHIVES
Tout le contenu d'Arcinfo.ch depuis sa création, ainsi que les archives de L'Express (depuis 1989) et de L'Impartial (depuis 1994).

UN CONTENU ENRICHIS
Une valeur ajoutée pour les articles principaux: vidéo, informations supplémentaires, liens.

COMMENTER UN ARTICLE
Réagissez sur les sujets d'actualités. Chaque article figurant dans arcinfo.ch peut être commenté.

Tout ce qui fait la force d'arcinfo.ch est évidemment toujours au cœur de votre site:

- L'édition du jour de L'Express et L'Impartial, en version web et e-journal
- L'actu régionale en continu, en texte et vidéo.
- Tout le contenu de Canal Alpha, votre télévision régionale.
- Les archives de L'Express (depuis 1989) et de L'Impartial (depuis 1994).

Pour avoir accès à ce contenu régional unique, les options suivantes s'offrent à vous:

Vous n'êtes pas abonné(e) à L'Express ou à L'Impartial

Vous êtes déjà abonné(e) à L'Express ou à L'Impartial

Choisissez la formule qui vous convient :
 - web, dès Fr. 9.90 par mois
 - papier + web dès Fr. 30.50 par mois
 Vous souhaitez d'abord mieux connaître le nouvel arcinfo.ch avant de vous décider? Enregistrez-vous et bénéficiez d'un accès gratuit pour la lecture de 5 articles par mois.

L'accès intégral à arcinfo.ch est compris dans votre abonnement. Il suffit de vous enregistrer gratuitement.

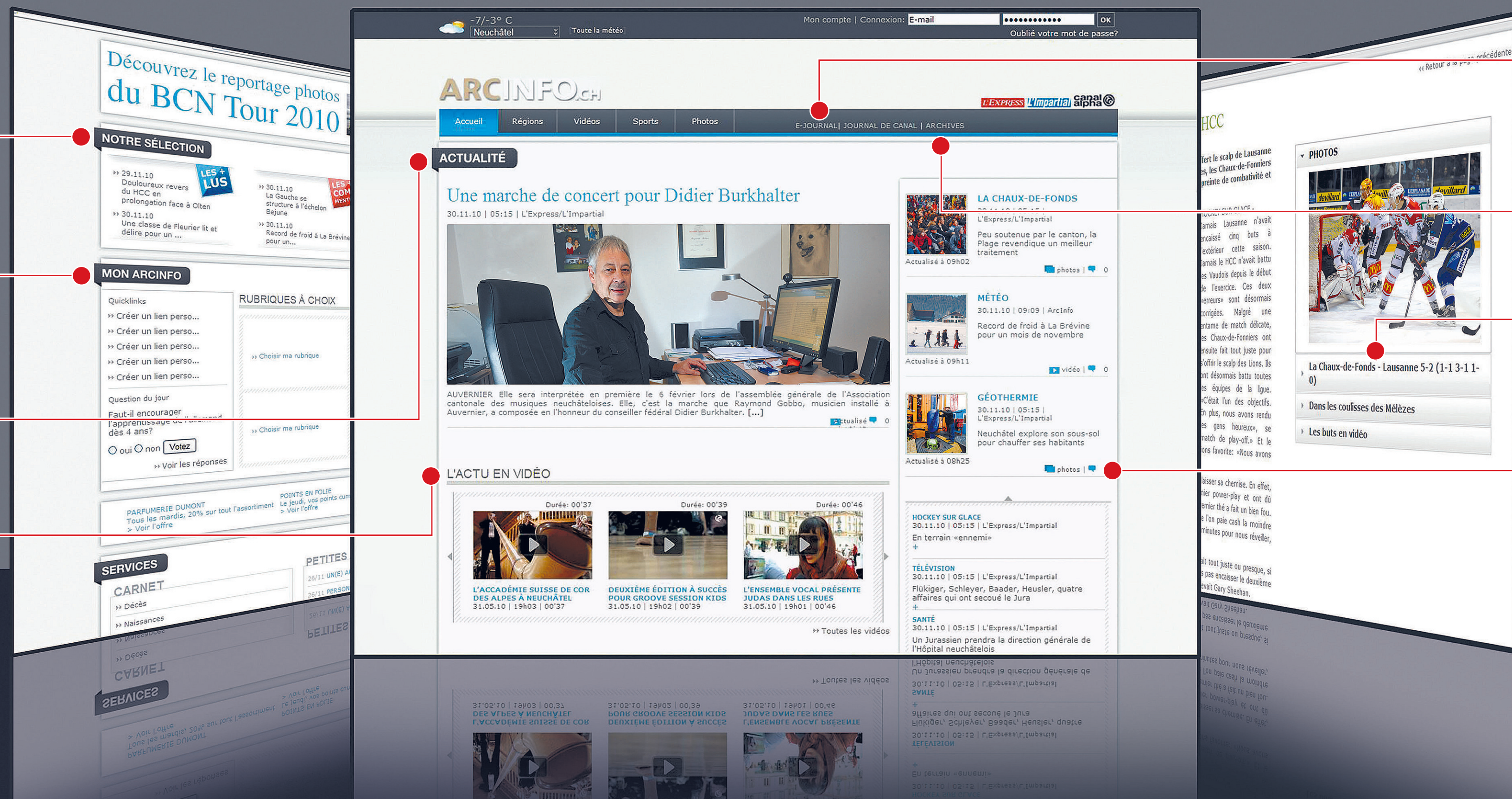
Le site d'information de l'Arc jurassien fait peau neuve

NOTRE SÉLECTION
Le classement des 5 articles qui suscitent passion et débat auprès de nos internautes.

MON ARCINFO
Un espace personnalisable pour créer des liens directs vers vos contenus favoris.

ACTUALITÉ
L'actualité du jour en continu, texte et vidéo.

VIDÉOS
L'intégralité du contenu de Canal Alpha.



E-JOURNAL
L'édition du jour de L'Express et de L'Impartial en version électronique.

ARCHIVES
Tout le contenu d'Arcinfo.ch depuis sa création, ainsi que les archives de L'Express (depuis 1989) et de L'Impartial (depuis 1994).

UN CONTENU ENRICHIS
Une valeur ajoutée pour les articles principaux: vidéo, informations supplémentaires, liens.

COMMENTER UN ARTICLE
Réagissez sur les sujets d'actualités. Chaque article figurant dans arcinfo.ch peut être commenté.

Tout ce qui fait la force d'arcinfo.ch est évidemment toujours au cœur de votre site:

- L'édition du jour de L'Express et L'Impartial, en version web et e-journal
- L'actu régionale en continu, en texte et vidéo.
- Tout le contenu de Canal Alpha, votre télévision régionale.
- Les archives de L'Express (depuis 1989) et de L'Impartial (depuis 1994).

Pour avoir accès à ce contenu régional unique, les options suivantes s'offrent à vous:

Vous n'êtes pas abonné(e) à L'Express ou à L'Impartial

Vous êtes déjà abonné(e) à L'Express ou à L'Impartial

Choisissez la formule qui vous convient :
 - web, dès Fr. 9.90 par mois
 - papier + web dès Fr. 30.50 par mois
 Vous souhaitez d'abord mieux connaître le nouvel arcinfo.ch avant de vous décider? Enregistrez-vous et bénéficiez d'un accès gratuit pour la lecture de 5 articles par mois.

L'accès intégral à arcinfo.ch est compris dans votre abonnement. Il suffit de vous enregistrer gratuitement.



GENÈVE

Les négociations sur le nucléaire iranien ont repris

Marqué par des manifestations d'opposants iraniens (photo), le dialogue a repris hier à Genève sur le dossier nucléaire iranien après 14 mois d'interruption. Les négociations se sont déroulées derrière des portes closes, dans un climat tendu. Dimanche, l'Iran avait fait monter la pression en indiquant qu'il avait produit son premier lot de concentré d'uranium. Les Iraniens jugent que leur droit à enrichir l'uranium n'est pas négociable. /ats-afp

RÉVÉLATIONS SUR INTERNET

PostFinance ferme le compte des dons pour Wikileaks

Revers pour le fondateur du site Wikileaks Julian Assange: PostFinance a fermé hier le compte sur lequel étaient versés les dons en faveur du site. Wikileaks a de son côté publié une liste de sites industriels et infrastructures sensibles que les Etats-Unis veulent protéger, dont plusieurs entreprises chimiques suisses.

Julian Assange avait évoqué comme domicile Genève, mais cet élément s'est avéré incorrect après un examen des données, a indiqué hier PostFinance. Le fondateur de Wikileaks ne peut justifier d'aucun établissement en Suisse, condition pour l'ouverture d'un compte chez cet établissement financier.

Le week-end dernier, le service de paiement par internet PayPal avait bloqué son compte Wikileaks en raison d'une prétendue «violation des conditions d'utilisation». Les observateurs partent du principe que la filiale du site de vente aux enchères en ligne Ebay a mis un terme à sa relation commerciale avec Wikileaks en raison de pressions des Etats-Unis.

La fondation Wau-Holland basée en Allemagne et baptisée du nom d'un activiste du Chaos-Computer-Club (CCC) décédé en 2001 constitue une source financière importante pour Wikileaks. Elle appelle aux dons et les distribue au

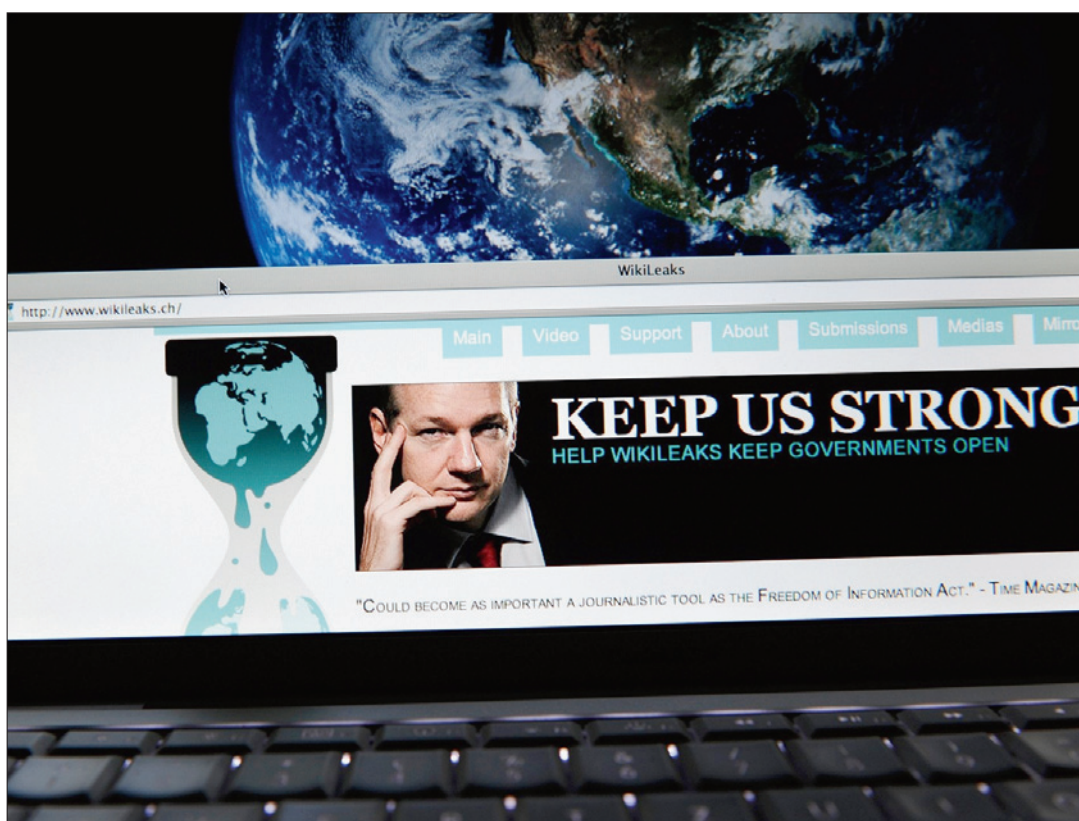
portail. La fondation a elle expliqué hier que les dons sont toutefois toujours possibles. Avec le blocage du compte sur le service de paiement par Internet PayPal, le don est seulement devenu plus cher, a dit un dirigeant de la fondation, Winfried Motzkus.

Révéle par Wikileaks, un câble du département d'Etat datant de février 2009 demande aux représentations diplomatiques américaines de recenser les «infrastructures sensibles et ressources clés» à l'étranger «dont la perte affecterait de manière significative la santé publique, la sécurité économique et/ou la sécurité nationale des Etats-Unis».

La mise à jour de cette liste visait à «prévenir, dissuader et neutraliser ou atténuer les effets d'actes terroristes visant à détruire, bloquer ou exploiter» ces infrastructures.

Wikileaks répond par avance aux critiques sur cette nouvelle publication, estimant sur son site que la demande révélée «affaiblit encore les affirmations du gouvernement américain selon lequel les membres de ses ambassades ne jouent pas de rôle dans la collecte du renseignement».

Soulignant que la liste ne donne «aucune indication de localisation exacte, des mesures de sécurité ou des vulnérabilités» des sites, l'organisation relève qu'elle était accessible à 2,5 millions de personnes habilitées, «une très large distribution pour des informations prétendument aussi sen-



PAGE D'ACCUEIL DU SITE «Rendez-nous forts, aidez Wikileaks à garder les gouvernements ouverts», proclame la page d'ouverture du site de révélations. (KEYSTONE)

sibles». Dans cette liste publiée dans la nuit de dimanche à hier et qui couvre de nombreux pays, à l'exception des Etats-Unis, figurent des câbles sous-marins de télécommunications, des ports, des barrages, des oléoducs et gazoducs, des mines et des entreprises fabriquant notamment des produits pharmaceutiques importants pour la santé publique.

Contentant des centaines de sites et infrastructures sensibles, la liste couvre tous les

continents. Concernant la Suisse, elle cite le groupe pharmaceutique Roche, producteur du Tamiflu (grippe porcine), la société Berna Biotech, productrice de vaccins contre la fièvre typhoïde, et le groupe CSL Behring, qui produit de l'immunoglobuline intraveineuse (anticorps).

A Londres, William Hague, secrétaire au Foreign Office, a estimé au micro de la BBC que cette publication «sans considération pour la sécurité de millions de personnes» était

«particulièrement répréhensible». Le prix Nobel de Littérature 2010 Mario Vargas Llosa, pourfendeur des régimes totalitaires, a dit, hier à Stockholm, que trop de transparence était «dangereux pour la démocratie».

Wikileaks, site créé par l'Australien Julian Assange, spécialisé dans la révélation de documents secrets, a commencé le 28 novembre la diffusion progressive de 251 287 télégrammes diplomatiques américains. /ats-afp

En bref

■ CÔTE D'IVOIRE

Quattara tente de rallier le clan Gbagbo

Alassane Ouattara, dont l'élection à la présidence ivoirienne a reçu l'aval de la communauté internationale, a fait un geste hier envers son rival Laurent Gbagbo. Il a proposé d'intégrer des ministres de ce dernier dans son futur gouvernement s'il démissionnait. Laurent Gbagbo refuse de quitter la présidence. Cette initiative s'inscrit dans un climat de crise politique depuis l'élection présidentielle qui a produit deux vainqueurs – Ouattara avec un appui international et Gbagbo avec le soutien du Conseil constitutionnel et de l'armée. Le président sortant a à son tour nommé dimanche soir son premier ministre, l'universitaire et économiste Gilbert Marie N'gbo Aké. /ats-afp

■ ÉTATS-UNIS

La Cour suprême se penche sur le climat

La Cour suprême des Etats-Unis a décidé hier qu'elle se pencherait sur le droit des Etats américains de réguler au nom de la nuisance sociale les émissions de gaz à effet de serre des compagnies énergétiques privées dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle devrait examiner au printemps ce dossier. Celui-ci pourrait avoir des conséquences considérables dans la lutte contre le réchauffement climatique par la dissuasion financière. /ats-afp

■ PAKISTAN

Deux kamikazes tuent 40 personnes

Au moins 40 personnes ont été tuées hier par les bombes de deux kamikazes visant les chefs d'une milice qui combat les talibans au Pakistan, en proie à une vague d'attentats perpétrés par les insurgés islamistes. Cinq rebelles ont été tués dans la même région par un drone américain. /ats-afp

■ GRÈCE

Nouveaux heurts à Athènes



KEYSTONE

Des échauffourées ont opposé hier policiers et jeunes à Athènes en marge de manifestations en mémoire d'un adolescent tué par un policier en 2008. Ces rassemblements étaient aussi l'occasion de contester la rigueur imposée à la Grèce par l'UE et le Fonds monétaire international. /ats-afp

■ FRANCE

Liliane Bettencourt et sa fille se réconcilient

L'héritière de la fortune L'Oréal Liliane Bettencourt et sa fille Françoise Bettencourt-Meyers ont annoncé hier leur réconciliation. Ceci met un terme à trois ans d'un conflit familial qui a pris des allures de scandale politico-financier depuis l'été. Les deux femmes «se sont rapprochées» et abandonnent toutes les procédures judiciaires «qui ont perturbé leur vie familiale» depuis 2007, peut-on lire dans un communiqué commun. Un dénouement qui est le résultat de trois semaines de tractations secrètes. /ats-afp

PROCHE-ORIENT

L'Argentine reconnaît la Palestine comme Etat libre

La présidente argentine Cristina Kirchner a écrit à son homologue palestinien Mahmoud Abbas pour lui annoncer que son pays «reconnaît la Palestine comme un Etat libre et indépendant à l'intérieur des frontières de 1967», a annoncé hier le chef de la diplomatie Hector Timerman. Une décision jugée «regrettable» par Israël.

Le Brésil a pris vendredi une décision identique et l'Uruguay devrait maintenant suivre, selon Hector Timerman. «Le gouvernement argentin partage avec ses partenaires du Mercosur, Brésil et Uruguay, que le moment est arrivé de reconnaître la Palestine comme un Etat libre et indépendant», a ajouté le ministre.

«Malgré les efforts réalisés, les objectifs fixés par la Conférence de paix de Madrid en 1991 et les Accords d'Oslo en 1993 n'ont pas été atteints, ce qui a été source d'une profonde frustration», a-t-il poursuivi, lisant la déclaration du ministère des Affaires étrangères.

L'Argentine montre «à travers cette décision son profond intérêt de voir se produire une avancée définitive dans le processus de négociation qui conduit à l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient», a encore dit Hector Timerman. L'ambassadeur palestinien en Argentine, a immédiatement réagi en parlant de «jour de joie et d'enthousiasme». «Reconnaître l'Etat palestinien en une réac-



CISJORDANIE Construction israélienne en territoire occupé. (KEYSTONE)

tion non-violente que la communauté internationale doit avoir en réponse à l'expansion et à la permanente construction de colonies israéliennes en territoire palestinien qui met-

tent en danger la solution basée sur deux Etats», a-t-il ajouté.

Le gouvernement palestinien «s'attend à ce que d'autres pays de la région se pronon-

cent de manière similaire». Israël a jugé «regrettable» et «décevante» la décision de l'Argentine. «C'est une déclaration décevante qui est contraire à l'esprit des accords entre Israël et Palestiniens et de la négociation de paix», a souligné le porte-parole du gouvernement, estimant que «si l'Argentine avait voulu faire une véritable contribution à la paix, il existe d'autres moyens que ce geste purement rhétorique».

Pendant la guerre des Six jours de juin 1967, Israël avait occupé Jérusalem-Est et la Cisjordanie, le plateau syrien du Golan, la bande de Gaza et le Sinaï égyptien. L'Etat hébreu s'est retiré du Sinaï en 1982 et de la bande de Gaza en 2005. /ats-afp

Indices table with columns for SMI, Dow Jones, Nasdaq Comp., DAX 30, DJ Euro Stoxx 50, FTSE 100, and Nikkei 225.

Table of market variations: Plus fortes hausses (Schmolz + Bick, Winterthur Tech, Zehnder P, Emmi N, Energiedienst N, Bucher N) and Plus fortes baisses (Bque Profil Gestion, BT&T Timelife, Precious Woods N, Leclanche N, Cytos Biotech N, VP Vaduz P).

Change table with columns for Devises (achat, vente) and Billets (achat, vente, avec CHF 1-j'achète).

En bref

CHOCOLAT Nestlé à 29% dans le capital de Marcolini. Nestlé a porté hier de 7% à 29% sa participation dans le capital du chocolatier belge Marcolini.

BIOGAZ Les distributeurs mettent la pression. Les distributeurs suisses de gaz naturel partent en croisade en faveur du biogaz exclusivement issu de déchets organiques.

LOGEMENTS Recul de 7,5% au troisième trimestre. Retour de tendance dans la construction de logements en Suisse.

CONJONCTURE

La croissance devrait se poursuivre en 2011

En dépit d'un contexte difficile, l'économie suisse devrait rester sur la voie de la croissance en 2011. Economiesuisse mise sur une hausse du produit intérieur brut de 2,6% en 2010 et 2% en 2011.

La reprise de l'économie suisse s'est faite dans l'ensemble de manière rapide malgré l'importance de la récession économique.

«Les entreprises suisses devront dans ce contexte accroître leur productivité», souligne Rudolf Minsch.



INDUSTRIE Le secteur pourrait souffrir des effets du franc fort, même si les fondamentaux restent bons.

tera en 2011 mais en nette baisse par rapport à l'année précédente: son taux devrait passer de 9,1% à 3,9%.

Il ne faut toutefois pas généraliser, prévient le représentant d'economiesuisse. «Les conséquences de la force du franc sur les entreprises dépendent plus de la situation géographique et des prestations pré-

subira «un test de résistance» important.

Au niveau de l'économie indigène, economiesuisse souligne les effets positifs de hausses de salaire supérieures à 1%, d'un chômage en léger recul (3,2% prévues pour 2011) et du maintien d'une immigration nette.

un taux aux alentours de 1%. L'occasion, pour l'économie suisse de répéter la situation privilégiée de la Suisse dans le contexte européen de crise et «l'endettement croissant de certains pays».

Pour Pascal Gentinetta, président de la direction, «nous devons éviter de devenir les victimes de notre propre succès».

L'un des grands fléaux de l'endettement, a jugé economiesuisse, sont «les coûts non couverts des assurances sociales» qui pourraient engendrer une croissance exponentielle de la dette.

La Suisse, malgré des finances publiques saines, n'est pas à l'abri, selon la Fédération qui préconise d'étendre le frein à l'endettement aux assurances sociales.

INDUSTRIE

Winterthur convoité par 3M

Le groupe zouglois Winterthur Technology, actif dans le meulage de précision, est dans la ligne de mire du géant américain 3M. Il fait l'objet d'une offre publique d'achat de la part de l'entité suisse de ce groupe industriel diversifié basé dans le Minnesota.

3M apporte à Winterthur Technology une présence géographique globale, l'amenant sur des marchés où il est sous-représenté comme le Japon ou le Brésil. Leurs gammes de produits se complètent.

LA BOURSE

Source: Thomson Reuters, Sponsor: SIX Swiss Exchange. Cours sans garantie. P = action au porteur, N = action nominative, BJ = bon de jouissance, d = cours demandé, o = cours offert.

Table of market movements: SMI, ABB Ltd N, Alcatel N, Adecco N, CSC Group N, etc.

Table of market movements: AUTRES VALEURS, Charles Voegelé P, Cicor Tech N, Cie Fin. Trad. P, etc.

Taux de référence (en %) table with columns for Rdt oblig. CH 10 ans, Rdt oblig. US 30 ans, etc.

ASSURER VOTRE SUCCÈS. BCN Plus forts ensemble. www.bcn.ch. Includes an image of a person holding a trophy.

Métaux précieux table with columns for OR, ARGENT, PLATINE and sub-columns for achat, vente, Once/USD, etc.

Marchés européens (cours en EUR) table with columns for Akzo-Nobel, Alcatel-Lucent, Allianz, etc.

Marchés nord-américains (cours en USD) table with columns for Akzo-Nobel, Altria Group, Am. Express Co, etc.

Fonds/Fondation de placement SWISSCANTO (Banques Cantonales) table with columns for (CH) BF CHF, (CH) BF Conv. Intl., etc.

Margot Mazout Huile de chauffage. Numéro unique: 0844 844 644. E-Mail: info@margotmazout.ch

AIR DU TEMPS
DOMINIQUE BOSSHARD



Tous égaux, les pieds mouillés sur le trottoir

Or donc, la neige est tombée en abondance. Et comme chaque hiver, on a glosé sur l'offensive des flocons: plus tardive, plus précoce, que l'an dernier, qu'il y a dix ans, cent ans?
Or donc, le froid polaire a façonné ses glaçons, autant de doigts d'honneur adressés au réchauffement climatique, ont jugé certains...
Et puis un coup de redoux, il pleut, il pleut, il n'arrête pas de pleuvoir, les certitudes et les incertitudes boivent la

tasse, on patauge sur les trottoirs. Hésitant sur la neige glissante, le pas ne gagne pas forcément en assurance dans la «petche». On s'applique à éviter les flaques, à enjamber les ruisselets, à raser les murs. Marcher ainsi sur des œufs épargne le bas du pantalon mais ralentit la progression. Certaines semelles, aériennes, allègent la foulée, d'autres, pressées ou autistes, font fi des éclaboussures à l'instar des autobus. Dans le magma, les pieds adolescents logés dans des baskets de

marque font figure de parents pauvres. «L'habitude de la représentation vicie le corps des princes; leur bassin se féminise. De là le dandinement connu des Bourbons; de là, disent les observateurs, l'abâtardissement des races», peut-on lire dans la «Théorie de la démarche» de Balzac. Libre à l'observateur du quidam foulant nos rues démocratisées de tirer ses propres conclusions. Mais une chose est sûre: patauds ou prudents, jeunes ou vieux, bien ou mal chaussés, nous avons tous eu les pieds mouillés.

MÉTÉO

Mardi
7 décembre 2010
Saint Ambroise

Ils sont nés à cette date:
Tom Waits, chanteur
Robert Kubica, pilote de F1

Lever: 8 h 04
Coucher: 16 h 43

Lever: 9 h 41
Coucher: 18 h 23
Premier quartier: 13.12

Le dégoût des gouttes, la courte pause nuages

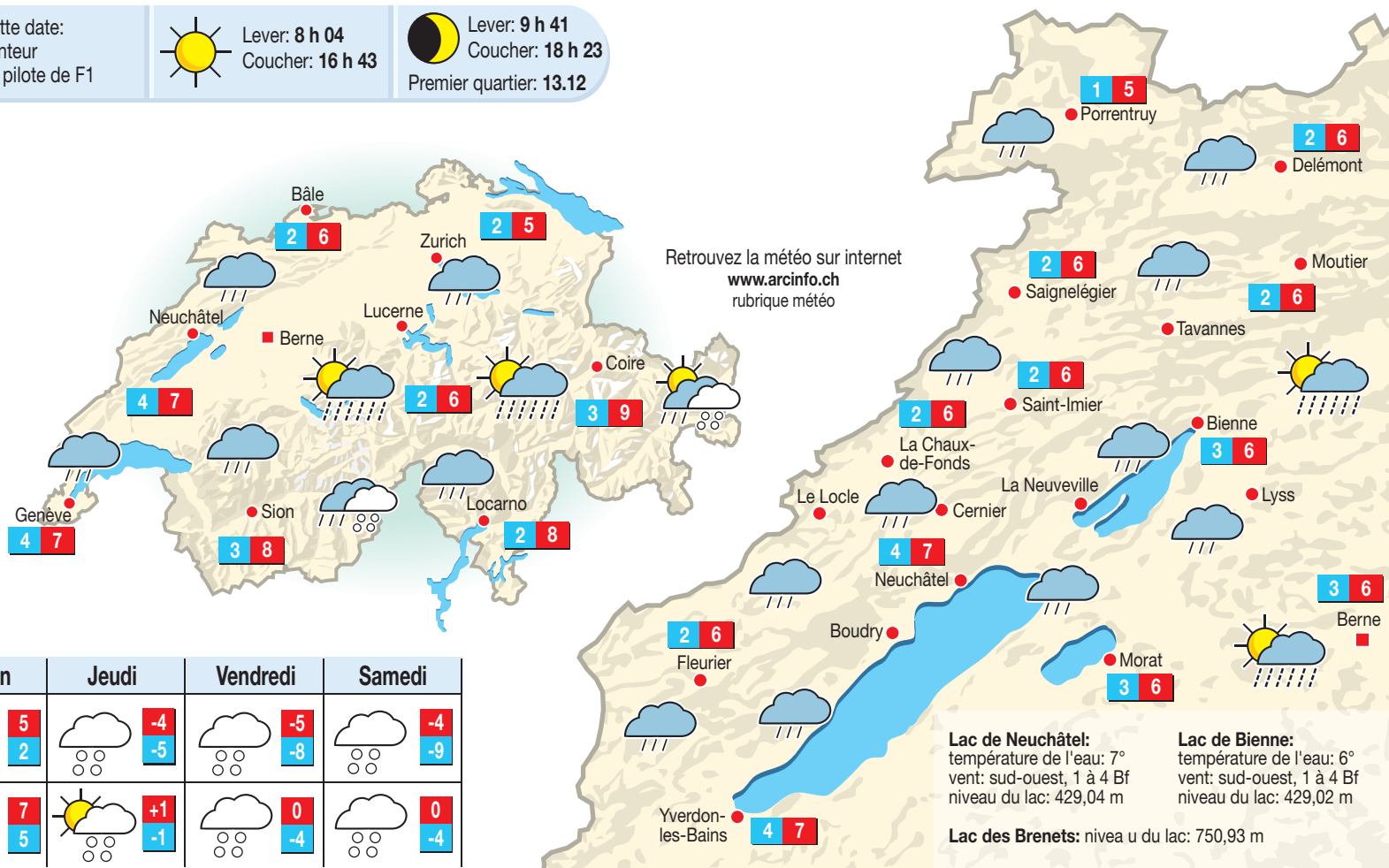
par Jean-François Rumley



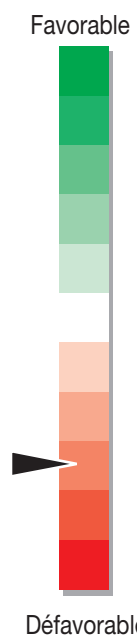
Situation générale. Le temps a réinventé le mouvement perpétuel et prouve que la mauvaise saison porte bien son nom. Une pause nuages après le déluge d'hier puis pluvieux et enfin neige avec froidure. Des caprices des cieus bien corsés, de quoi en faire tout un fromage. Que celui qui s'ennuie avec cela s'annonce au bureau des distractions.

Prévisions pour la journée. Un faux-semblant d'essorage, des gouttes qui ne tombent plus guère le matin et peut-être trois rayons de soleil. Les nébuleux sonnent la fin de la récréation l'après-midi et revoilà les pluies. Maigre consolation, le mercure est sans cesse positif et atteint 7 degrés.

Les prochains jours. Pluvieux demain puis flocons et froidure reprennent leur manège.



Qualité de l'air



Moins pire qu'hier mais il n'y a vraiment pas de quoi vous réjouir, sauf peut-être pour le mercure.

	Aujourd'hui	Demain	Jeani	Vendredi	Samedi
En montagne (1000 m)	6 2	5 2	-4 -5	-5 -8	-4 -9
En plaine (500 m)	7 4	7 5	+1 -1	0 -4	0 -4

HIER À 12 HEURES

En Suisse		En Europe		Dans le monde	
Bâle	pluie 1°	Sion	pluie 1°	Madrid	bruine 15°
Berne	pluie 2°	Zurich	pluie 2°	Moscou	beau -8°
Genève	pluie 5°	Berlin	très nuageux 0°	Nice	très nuageux 8°
Locarno	très nuageux 0°	Lisbonne	très nuageux 19°	Paris	très nuageux 2°
Nyon	pluie 4°	Londres	très nuageux -1°	Rome	pluie 15°
				Vienne	très nuageux -3°

Alger	très nuageux 21°	New Delhi	beau 18°	Atlanta	beau -2°
Le Caire	très nuageux 21°	Hongkong	beau 24°	Chicago	beau -12°
Las Palmas	très nuageux 25°	Sydney	très nuageux 22°	Miami	beau 10°
Nairobi	très nuageux 24°	Pékin	beau 1°	Montréal	neige -4°
Tunis	peu nuageux 18°	Tel Aviv	peu nuageux 20°	New York	très nuageux 0°
		Tokyo	beau 14°	Toronto	neige -4°

INSOLITE

Argent au goût amer

Un policier russe qui avait avalé des billets de banque pour ne pas se faire prendre après avoir reçu un pot-de-vin a été condamné à trois ans de prison avec sursis, a indiqué hier le parquet de la région de Tcheliabinsk, dans l'Oural.

Reconnu coupable de corruption, le capitaine de police Alexei Nikolaïev aurait dû dresser un procès-verbal à un automobiliste qui avait effectué une manœuvre de dépassement interdite et se serait vu retirer son permis. Mais le policier a décidé de classer l'infraction en échange de 2000 roubles (environ

65 francs), a indiqué le porte-parole du comité d'enquête du parquet, Vladimir Chichkov. Pris au dépourvu par ses pairs, prévenus par le conducteur de la voiture, le policier a avalé l'argent reçu – un billet de 1000 roubles et deux billets de 500 roubles.

La police russe est au cœur de nombreux scandales de corruption, d'enlèvements, de meurtres, de tortures et de falsification de preuves, si bien que le président russe Dmitri Medvedev a annoncé fin 2009 une vaste réforme des forces de l'ordre. Celle-ci n'a pour l'instant pas été mise en œuvre. /ats-afp

LA PHOTO DU JOUR



PASSIONNÉE JUSQU'AU BOUT DES ONGLES La tatoueuse américaine Kat Von D, alias Katherine von Drachenberg, présentait hier à Berlin son dernier livre «Tattoo Chronicles».

(KEystone)

ÉTATS-UNIS

Paul McCartney distingué



HONNEURS DU KENNEDY CENTER L'ex-Beatles Paul McCartney (ici avec son amie Nancy Shevell) a été récompensé dimanche pour sa contribution à la culture américaine.

(KEystone)

Paul McCartney et Oprah Winfrey ont été parmi les cinq monstres sacrés à être distingués dimanche soir lors des 33e Honneurs du Kennedy Center, à Washington. Ils ont reçu leur récompense des mains du président Barack Obama. Les Honneurs du Kennedy Center récompensent chaque année, en leur présence, des artistes ou célébrités pour leur contribution à la culture américaine. Autres lauréats de cette édition 2010: le chanteur de musique «country» Merle Haggard, 73 ans, le compositeur

et créateur de «Hello Dolly» et de «La Cage aux folles» à Broadway, Jerry Herman, 79 ans, et le chorégraphe engagé, Bill T. Jones. Encadrées par le président Obama et son épouse, les personnalités distinguées ont assisté dimanche dans les tribunes du prestigieux théâtre de Washington à un spectacle concocté en leur nom par un aréopage de vedettes. Julia Roberts, John Travolta et Sydney Poitiers, 83 ans, ont tour à tour rendu hommage à la présentatrice-vedette de

télévision Oprah Winfrey et à son parcours incroyable, du Mississippi rural des années 1950 aux anti-chambres de la Maison Blanche. Devant un sir Paul McCartney, 68 ans, aux anges, Nora Jones et James Taylor ont entonné en duo un tube de l'ex-Beatles, suivis de l'ardente Gwen Stefani et de son groupe No Doubt pour un pot-pourri des Beatles. A sa gauche, le président et son épouse Michelle, vêtue d'une robe sans manche rouge, frappaient dans leurs mains. /ats-afp